



La sobriété, fil vert de la transformation



Cette note, fruit de deux ans de travaux sur la sobriété, décline dans un premier temps l'histoire de la notion de sobriété, et sa portée nouvelle dans notre époque. Simple aspiration, ou comportement de rupture, quelles sont aujourd'hui les conditions de son émergence ? Nous plaçons aussi l'innovation au cœur de cette réflexion, car elle en est un incontournable levier. La sobriété ne peut s'incarner que si les acteurs s'en emparent. Entre contrainte et opportunité, quel est le rôle des entreprises et des territoires dans l'émergence d'une société sobre ? Enfin, nous concluons cette réflexion avec une proposition de renouvellement des valeurs qui doit accompagner l'émergence de la sobriété ainsi que des propositions concrètes d'actions pour les acteurs, entreprises, pouvoirs publics, et citoyens.



Avant-propos

La sobriété et les nouveaux modèles : deux ans de travaux du Comité 21 pour accompagner l'émergence d'une société sobre

En 2020, le Comité 21 a souhaité approfondir les conditions de la transformation structurelle nécessaire pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de la société. La sobriété est apparue le concept adapté pour incarner cette transformation. Elle est, comme l'adaptation aux changements climatiques, un levier clé qui repose sur des solutions comportementales, éthiques, techniques et systémiques. Mais les défis du concept sont immenses ! Le premier est de passer de l'idée à la réalité. Le second est de la rendre désirable, acceptable. Faute d'incarnation et d'application, la sobriété est souvent décriée car perçue comme un recul ou un frein au progrès, ou encore comme répulsive en termes de communication et marketing. Les changements de comportements sont au cœur de la résolution de ces défis. Ainsi, les gestes individuels sont essentiels : « *On aura beau faire toutes les évolutions technologiques que l'on veut, si les comportements n'évoluent pas, on ne pourra pas avancer comme on le souhaite.* »¹ Mais pour cela il faut que la sobriété soit mieux appréhendée et davantage mise en application dans les organisations et les territoires.

Comment dépasser ces freins ? Comment imaginer de nouveaux modèles sur les principes de la sobriété, acceptables et viables ? De quelles transformations structurelles parle-t-on ? Comment les organisations et les territoires peuvent-ils s'approprier la sobriété et transformer leurs pratiques ? Est-ce qu'une entreprise peut être sobre ?

C'est pour répondre à ces questions que le Comité 21 a développé en 2020-2021 un parcours d'ateliers collectifs sur la sobriété et les nouveaux modèles au cours duquel la sobriété a été interrogée au regard de certaines tendances ou activités des organisations. Ce parcours, destiné aux entreprises, collectivités, associations et établissements d'enseignement supérieur et de recherches, tous membres du Comité 21, a permis de mener en parallèle une réflexion sur le concept et d'étudier les conditions de sa mise en œuvre.

Dans le cadre ce parcours, les rapports souvent occultés entre « sobriété » et « rentabilité » ont été évoqués, comme ses opportunités d'innovations techniques et sociétales, avec de nouvelles approches, de nouveaux produits, des occasions d'ancrage territorial, de partenariats gagnants-gagnants avec les acteurs des territoires. Pour aller plus loin, des questions concrètes ont été posées : la smart city et l'économie circulaire sont-elles vraiment sobres ? Le marketing et la sobriété peuvent-ils être compatibles ? Quelle est la place des technologies dans une société sobre ? etc.

Les connaissances issues de ces travaux irriguent cette note et ont permis de nourrir la réflexion que nous proposons pour faire émerger une société sobre et ses conditions de succès.

¹ **Comité 21, Atelier #1 Sobriété et nouveaux modèles économiques : quelles opportunités pour les entreprises et les territoires ?**, juin 2020, compte-rendu et replay disponibles sur l'espace adhérent du Comité 21

Directrice de publication : Bettina Laville
Rédactrices : Bettina Laville, Sarah Dayan, Clara Beauvoir
Contributeur : Christian Dubost

Avec le soutien de :



1er réseau d'acteurs
du développement durable

www.comite21.org



Sommaire

Abstract	6
10 propositions pour une société sobre	8
La sobriété, sagesse ou fantasme de l’humanité ?	9
a. La sobriété s’adresse d’abord à l’individu, à ses choix intellectuels, spirituels et moraux	9
b. Au 20ème siècle, et dans les 20 premières années du 21ème, avec la prise de conscience de la croissance finie et des limites planétaires, la sobriété entre dans le champ des comportements sociétaux et des solutions collectives	10
c. Mais la sobriété demeure un mode de vie individuel prôné pour sa seule valeur éthique, particulièrement chez les jeunes	14
La sobriété, comportement de transition ou de rupture ?	16
a. La sobriété comme fil rouge de la transformation énergétique	16
b. Les premiers pas d’une reconnaissance institutionnelle de la sobriété	17
c. La pandémie, accélératrice de la sobriété.?	20
e. Comment changer ses comportements, les comportements ?	23
f. La sobriété, une dérobade de plus ou un socle de rupture ?	25
L’innovation, voie royale de la sobriété ?	27
a. Les contradictions entre les innovations techniques et la recherche de sobriété	27
b. Les technologies vertes et réparatrices	30
c. Innover pour réagir : l’exemple de l’intelligence artificielle comme outil d’accélération et d’action	32
d. Les effets rebond des technologies visant la sobriété	34
e. Les low techs, une perspective pour concilier innovation et sobriété	36
f. L’innovation sociétale, champ privilégié d’exercice de la sobriété	39
Le rôle des entreprises	41
a. La percée de l’expression dans la vie des entreprises	41
b. Le marketing, un levier pour les entreprises encore sous utilisé pour atteindre la sobriété... ..	42
c. L’économie circulaire, une voie vers la sobriété pour les entreprises, sous certaines conditions	43
d. La régulation des entreprises, un outil indispensable à la sobriété	45
e. La sobriété, une attente de la société vis-à-vis des entreprises	46
f. Sobriété et nouveaux modèles : des entreprises pionnières	47
Les territoires, catalyseurs de la sobriété	48

a. Le concept de sobriété est encore timide dans les territoires malgré des démarches pionnières	48
b. La sobriété foncière	49
c. Smart city, ville sobre ?	50
d. Les territoires doivent être accompagnés	51
Des citoyens sobres ?	52
a. Obligation pesante ?	52
b. Valeur recherchée ?	53
c. Contrainte choisie ?	54
Conclusion.....	55



En 2020-2021 le Comité 21 a développé un parcours d'ateliers collectifs sur la sobriété et les nouveaux modèles au cours duquel le concept de sobriété a été interrogée au regard de certaines directions ou activités des organisations. Ce parcours, destiné aux entreprises, collectivités, associations et établissements d'enseignement supérieur et de recherches et à tous les membres du Comité 21, a nourri une réflexion sur le concept et a permis d'étudier les conditions de sa mise en œuvre.

Le Comité 21 publie le 22 février 2022 un rapport intitulé « *La sobriété, fil vert de la transformation* » ; en effet, le Comité 21 inscrit ce travail dans la droite ligne de son rapport sur la grande transformation, publié il y a 2 ans, et en introduction des travaux qu'il mène cette année sur les nouveaux modèles, dont les conclusions seront publiées en 2023. Avec cette déclinaison de la sobriété, et à la suite de la note sur la résilience territoriale, parue le 10 février de la même année, le Comité 21 propose un socle de valeurs aux mutations indispensables et urgentes que nous devons réussir.

Le rapport comporte six parties, qui déclinent les fondements du concept de sobriété, enraciné dans l'histoire philosophique et religieuse, les moyens dont on dispose pour l'appliquer aux différents secteurs de l'économie et de la vie sociale, et la manière dont les entreprises, les collectivités territoriales et les citoyens s'en saisissent aujourd'hui.

Nous considérons en effet que, parce que l'aspiration à la sobriété traverse les époques et les courants de pensée, ce concept peut être opératoire pour inspirer les transformations de ce siècle, afin de diminuer l'empreinte des activités humaines sur la planète ; parce que la sobriété s'adresse d'abord à l'individu, à ses choix intellectuels, spirituels et moraux, elle fonde une « *sagesse* », qui donne un sens à la rupture avec la croissance infinie, donc obsolète ; loin d'être une solution « *tiède* », moindre que la décroissance (utile d'ailleurs dans certains secteurs), elle propose un lien entre des comportements individuels, des projets sociétaux et des solutions collectives ; nous passons en revue les nouveaux modes de vie individuel, particulièrement chez les jeunes, qui s'en inspirent. **Aussi notre conviction est que le concept de sobriété permet un l'enracinement dans l'histoire philosophique, spirituelle, religieuse, d'un comportement, d'un choix de vie devenu incontournable dans les sociétés d'abondance, si on veut maîtriser à terme le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, les éco-anxiétés dévastatrices, et les inégalités nationales ou internationales.** Cet enracinement lui permet de donner un sens à la limitation des besoins, et de retrouver le chemin des solutions. Il diffère en cela du couple aporétique croissance/décroissance, qui ne se réfère qu'aux sphères économiques. Il peut être un instrument fondateur d'un tournant civilisationnel, car il embrasse tous les espaces de vie, individuelle ou collective. C'est pourquoi il ne doit pas s'enfermer technocratiquement dans le seul domaine énergétique, mais imprégner les comportements et décisions publiques et privées.

La sobriété aujourd'hui s'impose dans **le monde énergétique**, grâce en particulier aux études de l'association Negawatt, et est utilisée comme scénarii des futurs énergétiques et dans la SNBC (Stratégie Nationale bas Carbone). Elle est requise pour la transition écologique et énergétique, comme permettant la rupture avec des process de production sans régulation, des recours aux ressources naturelles irréflechies, des habitudes de consommation marquées à la fois par les inégalités et La loi l'ébriété. Elle est aujourd'hui utilisée comme **concept fondateur dans certaines politiques publiques**. Il en est ainsi, dans la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et dans celle

du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique, qui crée un Observatoire qui devra définir la « *sobriété numérique* ». La notion de sobriété pour les emballages est utilisée par le Conseil National de l'Alimentation, et celui de « *sobriété foncière* » consacrée dans les conventions du même nom prévues par la loi Climat et Résilience.

Mais le passage à une économie de sobriété n'est possible qu'à trois conditions : la lutte contre les inégalités pas seulement par les niveaux de vie, mais également par les styles de vie, la régulation sévère de la publicité pour des activités polluantes, et la construction d'imaginaires positifs sur la sobriété par l'ancrage culturel décrit plus haut.

Le Comité 21 considère aussi que **l'innovation** dans les technologies visant la sobriété est un outil indispensable pour atteindre la neutralité carbone, et que des stratégies publiques doivent être mises en place pour favoriser leur émergence. Ainsi, l'intelligence artificielle peut contribuer à la sobriété, (via les usages, la réduction de la consommation des ressources, l'inclusion etc.). C'est pourquoi la plateforme RSE a recommandé que le principe de sobriété soit adopté comme stratégie principale et outil de déploiement de la Responsabilité Numérique des Entreprises (RNE). De même, les low-techs sont une voix de solution, ainsi que la diffusion d'innovations sociétales, ce qui implique d'accroître la recherche en sciences humaines. En fait, pour le Comité 21, la sobriété doit être « *systémique* », illustrer un projet de société comme l'a été le progrès il y a trois siècles, qui doit écarter les modèles obsolètes et soutenir une économie nouvelle fondée sur l'usage et la fonctionnalité.

Le Comité 21 fournit une analyse des « *possibilités de sobriété* » dans les entreprises, les collectivités sociales et les citoyens. La percée de l'expression dans la vie des **entreprises** est patent, même dans le marketing dit « *sobre* », qui est considéré comme un levier encore sous utilisé pour les entreprises, mais en pleine expansion ; les entreprises s'engagent de plus en plus pour l'économie circulaire, qui favorise la sobriété des usages à la condition qu'elle n'alimente pas insidieusement d'autres modes de consommation, ou d'effets « *rebond* » ; de nouveaux modèles d'entreprises émergent, grâce en particulier aux dispositions de la loi Pacte, et des notions comme la « *rentabilité responsable* » sont discutées dans de nombreux cercles économiques.

Dans le monde des **collectivités locales**, le concept de sobriété émerge dans les territoires avec des démarches pionnières d'achats publics par exemple. La sobriété foncière est aujourd'hui une obligation légale âprement discutée, mais va sans nul doute provoquer une réflexion sur l'« *espace utile* » dans l'aménagement. La mise en place à l'intérieur de la gestion des collectivités des budgets verts entraîne aussi une réflexion sur la sobriété. Le mouvement des Smart cities promeut aussi la sobriété avec les technologies intelligentes, à la condition d'en faire l'étude d'impact préalable. Mais les territoires, vrais catalyseurs de ces démarches, doivent être encore accompagnés pour faire accepter ces démarches.

Car ce sont les **citoyens** qui donnent le « *la* », mais, selon leur situation économique personnelle, considèrent que la sobriété est une obligation imposée et pesante, alors que d'autres la poursuivent comme valeur, ou même comme contrainte librement choisie.

Aussi, l'atteinte de la sobriété nous parait être devoir être discutée dans un cadre démocratique, au plus près des citoyens et des territoires, afin de remplacer, à terme, l'anthropocène par un « *vitalocène* » préservant les équilibres de la biosphère et, de ce fait, l'espèce humaine.

Afin d'y parvenir, le Comité 21 a formulé 10 propositions structurantes.



10 propositions pour une société sobre

Le Comité 21, considérant que la sobriété est le fil vert de la transformation, affirme qu'elle incarne un état d'esprit et une éthique sans lesquels l'adaptation aux conditions nouvelles des espèces, dont l'espèce humaine, ne se fera pas, ou se fera dans des drames géopolitiques, collectifs et individuels. Loin de se substituer à la notion de développement durable, l'« *esprit de sobriété* » remplace le concept adopté en 1992 dans les exigences plus drastiques de la modernité du 20^{ème} siècle. La sobriété, par ses racines intellectuelles, spirituelles, est un concept universel, au contraire d'autres, qui peuvent creuser les antagonismes entre riches et pauvres, pays développés, et pays en développement. Nous considérons donc que la sobriété, y compris énergétique, ne peut être confiée seulement aux innovations technologiques et aux transformations des secteurs économiques, bien sûr indispensables, mais incarnée par des comportements individuels et collectifs de tous les acteurs, publics et privés, nationaux et territoriaux.

Nous recommandons les leviers suivants pour la mettre en œuvre et en faire une valeur et une pratique partagées :

1. **Mieux intégrer la notion de sobriété dans l'ensemble des programmes éducatifs et scolaires de manière interdisciplinaire** (nourriture, consommation, économie, usages du numérique) et **créer une semaine de la sobriété dans les écoles** (nourriture basée sur un modèle sobre, viande une seule fois dans la semaine, produits locaux uniquement, interdiction du gaspillage, ateliers citoyenneté/sobriété, apprentissage des enjeux de la sobriété numérique pour une prise de conscience des jeunes, ateliers de mathématique sur la récupération de matière/économie circulaire etc.
2. **Orienter la fiscalité vers la préférence à la sobriété en détaxant des produits selon leur valeur sobre**
3. **Stratégie française énergie /climat** : faire de la sobriété énergétique le pilier de la prochaine SNBC
4. **Sobriété et Innovation** : développer un Fonds Innovation / Sobriété, qui permettrait de développer les innovations technologiques concourant à la sobriété des usages, en réorientant le Fonds pour l'innovation et l'industrie (FII)
5. **Engager un statut juridique de l'usage** : l'usage, dans le secteur des mobilités, des services, de l'habitat, du vêtement devrait être promu et revêtir un statut juridique de même ordre que la propriété (compléter les articles 578 et 815-2, du Code Civil portant sur l'usufruit et l'indivision)
6. **Vers la sobriété dans les statuts des entreprises** : explorer les liens de la « mission » des sociétés à mission avec les notions de sobriété
7. **Responsabilité numérique** : multiplier les chartes de responsabilité numérique dans les organisations afin de parvenir à la sobriété des usages en matière digitale
8. **Empreinte environnementale individuelle** : lancer un programme public de développement d'outils numériques individuels et développer un cadre législatif permettant, dans tous les domaines d'activité des citoyens, de mesurer leur empreinte environnementale et de la comparer à un seuil compatible avec la neutralité carbone.
9. **Budgets sobres des collectivités locales** : faire évoluer la construction des « budgets verts » des collectivités vers des « budgets sobres » avec des indicateurs visant toutes les ressources et tous les impacts, au-delà de l'impact carbone.
10. **Sobriété et achats publics** : faire porter l'attention sur les options de location ou la mutualisation, et la prise en compte des externalités positives (réduction des déchets, optimisation des livraisons, réduction des consommations liées à l'investissement...) qui peuvent être valorisées



La sobriété, sagesse ou fantasme de l'humanité ?

Dans l'histoire, la notion de « **sobriété** » a souvent été utilisée pour caractériser les comportements humains au regard de différentes valeurs reflétant la culture et les enjeux des sociétés et des époques. Aujourd'hui, la notion de sobriété est assez largement utilisée, mais difficile à interpréter, à saisir, et surtout à incarner. Pour autant, c'est un concept opératoire pour à la fois rompre avec la société consumériste développée dans les années 1960, et respecter les limites planétaires.

a. La sobriété s'adresse d'abord à l'individu, à ses choix intellectuels, spirituels et moraux

Revenons brièvement sur l'évolution de la sobriété à travers les différentes cultures et les siècles. Depuis la Grèce Antique, la sobriété relève de la simplicité, de la tempérance et qui est considérée comme le chemin vers la sagesse et le bonheur. Il ne s'agit pas de rejeter tous ses désirs, mais d'aller vers les besoins les plus essentiels et les plus naturels, avec mesure, pour trouver le parfait équilibre. Le **mouvement épicurien** porte ainsi l'idée qu'une « *sobriété heureuse* » est possible, et même qu'elle est la source de l'apaisement du corps et de l'esprit ; en opposition au **mouvement hédoniste** qui trouve du plaisir à satisfaire des besoins et envies éphémères jusqu'à l'excès si cela peut éviter une quelconque souffrance. Les **cyniques** et les **stoïciens** prônent également une forme de sobriété, au point de mépriser la richesse et se débarrasser de tout surplus. « *Sachons nous fortifier dans la continence, repousser le luxe, fuir l'intempérance, calmer notre colère, envisager de sang-froid la pauvreté, cultiver la frugalité (dussions-nous avoir quelque honte d'apaiser à peu de frais des appétits naturels), tenons comme à la*

chaîne nos fougueuses espérances et notre imagination élançée vers l'avenir, et faisons en sorte que nos richesses viennent de nous-mêmes plutôt que de la fortune. » énonce **Sénèque** dans *La Tranquillité de l'âme*². Le fondateur du cynisme, **Diogène Laërce**, estime que le rejet de la richesse est cathartique. La vaine richesse est nuisible, c'est un artifice³. Mais selon **Marc-Aurèle**, la richesse est neutre, contrairement au désir de richesse qui, lui, dépend de nous. A cela s'ajoute la conception **d'Aristote** qui explique qu'aucune vertu ne va de soi. Atteindre la sobriété serait accessible à tous, ce ne serait qu'une question de bonne volonté.

Cette notion d'auto-limitation de nos désirs est donc très ancienne et était déjà ancrée dans les esprits depuis l'Antiquité comme étant un mode de vie à atteindre. Cette vision a depuis été largement reprise par diverses cultures, prônant l'équilibre d'un mode de vie sobre en opposition à l'« *hybris* ».

Le **christianisme** érige la sobriété comme valeur, ce qui est une évolution par rapport à l'Ancien Testament, qui perçoit la richesse comme un don de Dieu. L'attention portée par le Christ aux pauvres va changer la donne, et les premiers chrétiens renoncent aux biens matériels, ou au moins les partagent. La richesse entrave le rapport direct avec Dieu, ainsi Saint-Paul affirme : « *La racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent. Pour s'y être livrés, certains se sont égarés loin de la foi et se sont transpercés l'âme de tourments sans nombre.* »⁴

Au 13^{ème} siècle, **Saint-Thomas d'Aquin**, envisageait cette notion comme étant une valeur morale positive permettant d'être toujours maître de soi et de ses actions : « *Toutes les choses qui appartiennent proprement à la tempérance sont nécessaires à la vie présente, et leur excès est nuisible. C'est pourquoi il faut en tout employer une mesure, ce qui est l'office de la sobriété, et c'est ce*

² **Sénèque**, *La Tranquillité de l'âme*, édition 2003, Mille et une nuits

³ **Diogène**, *L'anti-intellectualisme de Diogène le cynique*. Revue de Théologie et de Philosophie, Troisième série, Vol. 115, No. 3 (1983), pp. 233-246 (14 pages). Librairie Droz

⁴ 1 Timothée 6:10

qui fait que sous son nom on désigne la tempérance »⁵.

Dans son encyclique sur l'écologie, le **Pape François** relie la sobriété à la fois à la défense de la planète et à la spiritualité, ainsi « *la spiritualité chrétienne propose une autre manière de comprendre la qualité de vie, et encourage un style de vie prophétique et contemplatif, capable d'aider à apprécier profondément les choses sans être obsédé par la consommation. [...] Il s'agit de la conviction que « moins est plus ». [...] La spiritualité chrétienne propose une croissance par la sobriété... C'est un retour à la simplicité qui nous permet de nous arrêter pour apprécier ce qui est petit, pour remercier des possibilités que la vie offre, sans nous attacher à ce que nous avons, ni nous attrister de ce que nous ne possédons pas.* »⁶

L'**éthique protestante**, dont la racine est en partie le rejet du luxe de l'Église de l'époque, fait de la richesse, le signe d'un travail accompli et de la reconnaissance divine. Les protestants luttent plutôt contre la richesse recherchée que la richesse possédée. La sobriété des mœurs, du culte n'empêche pas l'accumulation de richesses, à la condition qu'elle serve l'économie et ne soit pas assise sur la spéculation. Ce qui rejoint les protestants et les chrétiens est donc la condamnation de la jouissance de posséder de la richesse, vaine en ce qu'elle ne serait qu'une quête stérile, ne conduisant jamais au bonheur, que l'on atteint à travers la sobriété.

Cette notion est également présente dans les **cultures hindouistes et bouddhistes** par exemple, partisans de cette recherche d'équilibre. Bouddha développe l'idée qu'il faut trouver le bon équilibre entre abondance et pauvreté à travers son expérience personnelle. Nos valeurs individuelles doivent donc nous conduire à une tempérance que l'on s'auto inculque.

On retrouve aussi la valeur de l'ascétisme dans la **religion juive**, et particulièrement dans les écrits de Maïmonide : « *Ne convoitez pas, sauf les choses*

dont votre corps a besoin, sans lesquelles vous ne pourriez pas vivre. Ne devenez pas obsédé par votre travail. N'oubliez pas que son but premier est de garantir les nécessités de la vie. » Quant à l'**Islam**, la frugalité est au cœur des valeurs, illustrée par le Ramadan, qui rappelle que les privations rapprochent de Dieu. « *C'est grâce à une Sagesse Absolue qu'Allah, a choisi la sobriété ou l'équilibre pour servir d'emblème distinctif à cette communauté qui est la dernière des communautés ainsi qu'à cette religion qui vient couronner toutes les religions y antérieures.* »⁷

Mais la sobriété apparaît aussi dans la **littérature humaniste**, Montaigne, par exemple, l'évoque à travers le mythe des peuples sauvages : « *Ils ne sont pas en débat de la conquête des nouvelles terres : car ils jouissent encore de cette liberté naturelle, qui les fournit sans travail et sans peine, de toutes choses nécessaires, en telle abondance qu'ils n'ont que faire d'agrandir leurs limites. Ils sont encore en cet heureux point, de ne désirer qu'autant que leurs nécessités naturelles leur ordonnent ; tout ce qui est au-delà est superflu pour eux.* »⁸

Aux 18ème et 19ème siècles, le concept de sobriété s'incarne dans les **sphères philosophiques de retour à la nature** (Thoreau, Rousseau), puis sera sous le signe du partage avec les **socialistes utopistes**.⁹

b. Au 20ème siècle, et dans les 20 premières années du 21ème, avec la prise de conscience de la croissance finie et des limites planétaires, la sobriété entre dans le champ des comportements sociétaux et des solutions collectives

Plus que la philosophie ou les religions, c'est l'émergence du capitalisme, de la mondialisation, de la société de consommation et de leurs limites (sociales et environnementales) qui favorise depuis quelques années le retour de la sobriété dans notre

⁵ **Saint Thomas d'Aquin**, *La somme théologique de saint Thomas d'Aquin : latin-français en regard*, Volume 9, en 1908 par M l'abbé Drioux.

⁶ Encyclique Laudato SI n° 222.

⁷ Sermon031, reproduction rediffusée

⁸ **Michel de Montaigne**, *Des cannibales*, Les Essais, livre I, chap. XXX, 1580

⁹ Voir partie c) Mais la sobriété demeure un mode de vie individuel prôné pour sa seule valeur éthique, particulièrement chez les jeunes

vocabulaire. De sagesse individuelle, le concept s'adresse à la collectivité humaine.

La sobriété apparaît alors en opposition avec un modèle dominant qui présente la richesse comme un aboutissement, comme la réussite ultime. La notion fluctue aujourd'hui au travers d'approches diverses¹⁰ de modération de la consommation tels que la **frugalité**, la **simplicité**, le **zéro-gaspillage**, l'**économie circulaire**, l'**ascèse**, la **sobriété numérique et énergétique**, l'**efficacité**, ou la **déconsommation**.¹¹

Malgré le développement de la mondialisation et du capitalisme, certaines cultures minoritaires conservent au cœur de leur fonctionnement la sobriété. De nombreuses populations autochtones par exemple entretiennent un rapport privilégié avec la nature et la vie simple. Selon le FAO, les territoires autochtones traditionnels couvrent 28% de la surface terrestre mondiale, et renferment 80% de la biodiversité de la planète¹². Des modes de vie simples, basés sur une agriculture de subsistance et une connexion forte avec la nature en font un exemple de vies sobres. Les humains ne sont pas des consommateurs par nature, il existe des contre-exemples qui fonctionnent avec une économie fondée directement sur la durabilité tels que le peuple Qashqai et les Bantous d'Afrique australe¹³.

Cette simplicité revient au premier plan avec la prise de conscience de l'épuisement des ressources naturelles et la recherche d'une réduction des inégalités. L'introduction de la notion de « limites » va ériger la sobriété comme « antidote » au dépassement des limites. Même s'ils n'adoptent pas exactement le mot de sobriété, les textes fondamentaux qui aboutiront à l'adoption du concept de développement durable annoncent son avènement : en cela le **rapport Meadows**¹⁴ de 1972 est très significatif, car il donne à la nécessité de la sobriété un fondement biophysique¹⁵, et lui fait quitter la posture de

morale individuelle : en s'appuyant sur un modèle mathématique du monde, le rapport affirme que le système planétaire va s'effondrer sous la pression de la croissance démographique et industrielle, à moins que l'humanité ne décide délibérément de stabiliser sa population et sa production. Il n'appelle pas précisément à la sobriété en prônant la « *croissance zéro* », mais cela va de soi. D'ailleurs, les critiques qui lui seront faites concerneront sa focalisation sur des problématiques qui concernent les pays riches, alors que les besoins fondamentaux des pays pauvres ne sont pas satisfaits. On lui reprochera même de vouloir « *geler* » les inégalités de richesse en leur état de 1972. Si bien que l'année suivante, le Club de Rome **corrige le concept de croissance zéro**. En 1974, dans le **deuxième rapport rédigé pour le Club de Rome**, « *Stratégie pour demain* », intervient la notion de « **croissance indifférenciée** » dangereuse, contrairement à la notion de « **croissance organique** » indispensable pour répondre aux besoins de l'humanité. On voit que le débat sur la décroissance est déjà présent.

30 ans après, l'ouvrage « **The 30 Year Update** » affirmait clairement dans sa préface : « *La limite, c'est notre ennemie. (...), en affirmant que l'objet du nouveau livre était « non point de dépasser, les limites, mais au contraire de s'en accommoder. Il rappelle que les auteurs de 1972 indiquaient que la seule manière d'éviter (l'effondrement) était de stabiliser le PIB mondial au niveau de 1975, et d'affecter tout progrès technique à venir à « faire plus propre à consommation constante », et non à favoriser une consommation croissante.* »

Bien évidemment, ce n'est pas le chemin que nous avons suivi depuis. C'est pourquoi le rapport précise : « *cette question lancinante, devenue plus urgente que jamais, n'a toujours pas trouvé d'enceinte où être débattue à son juste niveau : si la croissance économique perpétuelle doit à relativement court terme, devenir un simple*

10 ADEME, Panorama sur la notion de sobriété, Rapport de 2019

11 Cécile Désaunay, « Vers la déconsommation ? » Pages 30 à 44 dans Constructif 2021/2 (N° 59)

12 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Voici 5 exemples qui montrent que les peuples autochtones peuvent aider le monde à éradiquer la faim*, article du 9 août 2021

13 Bureau International du Travail de Genève, *Les peuples autochtones et les changements climatiques*, rapport de 2018, page 25

14 The Limits to growth ou « Rapport Meadows », rapport commandité par le Club de Rome et préparé par une équipe de scientifiques du Massachusetts Institute of Technology

15 Sous l'influence de Jay Forrester, le concepteur du modèle mathématique du monde

souvenir, comment, dans ce cadre, organiser un avenir économique, politique social, et surtout mental qui soit désirable ? »

En 2009, le concept de « **prospérité sans croissance** » est apparu, à mi-chemin entre décroissance et développement. Le Comité 21 l'a illustré dans ses Universités d'été de 2009¹⁶, et Tim Jackson, professeur de développement durable au Centre for Environmental strategy (CES), l'une des principales figures du développement d'indicateurs alternatifs à la croissance économique, l'a beaucoup développé¹⁷ ; il s'appuie sur le fait que la prospérité, dont la racine étymologique signifie « bonheur », et qui est un concept d'équilibre (« *conformité avec nos espoirs et nos attentes* ») renvoie dans les sociétés capitalistes à un imaginaire de l'abondance, et de la croissance, alors que nous vivons dans un monde « fini » : « *La prospérité aujourd'hui ne signifie rien si elle s'apaise les conditions dont dépend la prospérité de demain. Et le message le plus important de la crise financière de 2008, c'est que demain est déjà là.* » (p. 47). De ce fait, il développe le concept de « *prospérité sans croissance* », fondé sur les « *capacités d'épanouissement* » garanties aux individus, appelées par l'ONU les biens essentiels. « *Les capacités sont limitées d'une part par l'échelle de la population mondiale et, de l'autre, par le caractère fini des ressources écologiques de la planète.* » (p. 59). C'est seulement dans le respect de ces limites que la notion de prospérité peut retrouver un sens, mais alors elle doit être dissociée de la notion de croissance.

En s'inspirant des travaux de Herman Daly sur l'économie en état d'équilibre, il propose de s'appuyer sur un « *hédonisme alternatif* » dans la logique de la « *simplicité volontaire* », du « *downshifting* » et du « *ralentissement volontaire* ». L'auteur n'invoque ni la décroissance, ni le développement durable, se fiant à une

transition vers un autre mode économique, plutôt qu'à l'accumulation capitaliste.

On sait par ailleurs que des chercheurs autour de Johan Rockström ont défini **9 limites planétaires** publiées dans la revue Nature en 2009¹⁸. Des valeurs seuils ont été définies pour sept d'entre elles¹⁹ :

- Le changement climatique ;
- Les pertes de biodiversité ;
- Les perturbations globales du cycle de l'azote et du phosphore ;
- L'usage des sols ;
- L'acidification des océans ;
- La déplétion de la couche d'ozone ;
- Les aérosols atmosphériques
- L'usage de l'eau douce ;

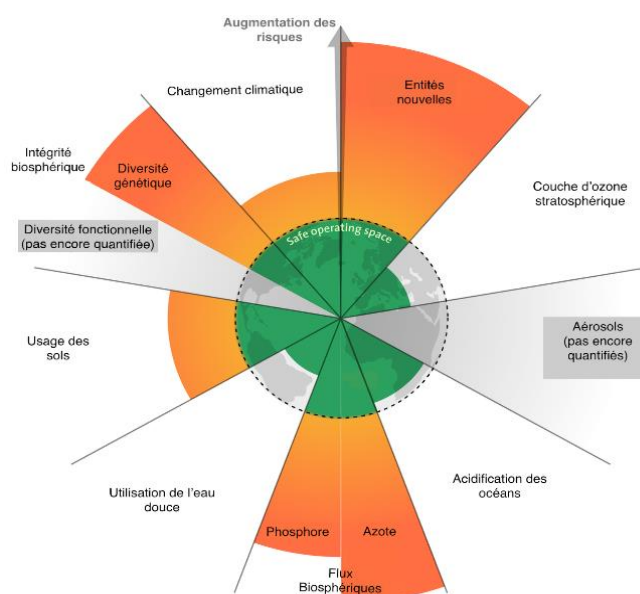


Schéma conçu par Azote pour le Stockholm Resilience Centre, basé sur l'analyse de Persson et al 2022 et Steffen et al 2015, et traduit par le Comité 21.

¹⁶ Bettina Laville, *Prosperer sans croître*, Université d'été du Comité 21, 2009

¹⁷ Tim Jackson, *Prosperity Without Growth: Economics for a Finite Planet*, London and New York: Earthscan/Routledge, 2009

¹⁸ Rockström, J., W. Steffen, K. Noone, Å. Persson, F. S. Chapin, III, E. Lambin, T. M. Lenton, M. Scheffer, C. Folke, H. Schellnhuber, B. Nykvist, C. A. De Wit, T. Hughes, S. van der Leeuw, H. Rodhe, S. Sörlin, P. K. Snyder, R. Costanza, U. Svedin, M. Falkenmark, L. Karlberg, R. W. Corell, V. J. Fabry, J. Hansen, B. Walker, D. Liverman, K. Richardson, P. Crutzen, and J. Foley. 2009. Planetary boundaries: exploring the safe operating space for humanity. *Ecology and Society* 14(2): 32. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art32/>

¹⁹ Swiss Federal Office for the Environment (FOEN), *Environmental Limits and Swiss Footprints Based on Planetary Boundaries*, 2015

- La pollution chimique (plus largement l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère).

En 2009, trois d'entre elles étaient franchies (changement climatique, érosion de la biodiversité, perturbation du cycle de l'azote). Lors de la révision du modèle conceptuel (2015), de nouveaux seuils prennent alors en compte le niveau régional et l'hétérogénéité des processus. Une nouvelle limite est franchie (changements d'utilisation des sols). En 2022, 14 scientifiques concluent dans la revue scientifique *Environmental Science and Technology* que l'humanité a dépassé une limite planétaire supplémentaire, les « entités nouvelles » (produits chimiques, dont les plastiques). Si cette limite vient d'être franchie, c'est surtout parce qu'elle n'avait pas été évaluée auparavant : « *C'est la première fois que des chercheurs évaluent l'impact du cocktail de polluants environnementaux et cela comble une lacune de taille* ».

Aussi est venue l'idée d'inscrire ces limites planétaires dans la Constitution. Ce projet s'inscrivait, selon la Fondation pour la nature et l'Homme, dans une dynamique mondiale visant à appréhender l'interdépendance des enjeux environnementaux. Pour ce faire, Ban Ki Moon évoque dès l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011 les limites planétaires comme outil de mesure scientifique : « *Aidez-nous à défendre la science qui montre que nous déstabilisons notre climat et dépassons les limites planétaires à un degré périlleux.* »²⁰ Le Panel de haut niveau de l'ONU sur la viabilité du développement mondial (UN High-Level Panel of Experts on the Future of Our World) inclut la notion de limites planétaires (planetary boundaries) dans son texte de présentation (2012). Le « Rapport sur l'Etat de l'Environnement » de l'Agence européenne pour l'Environnement rendu en 2010, hisse les **limites planétaires** au rang de « **priorité environnementale** ». La Commission européenne exploite ce concept en 2011 afin de définir ses objectifs : « *D'ici à 2050, l'économie de l'UE aura cru de façon à respecter les contraintes de ressources et les limites planétaires* »²¹.

Cela va beaucoup plus loin que les textes onusiens depuis 1972 : en effet le Principe 1 de la Déclaration de Stockholm ne parlait que de « *bien-être* » (« *L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permettra de vivre dans la dignité et le bien-être.* »), et la Déclaration de Rio, dans son Principe 3 ne visait que la satisfaction équitable des besoins (« *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.* ») **Aussi, le corollaire des limites planétaires, la sobriété, n'apparaît que dans des textes internationaux récents, et rarement, car le mot est difficilement supporté par les pays en développement, de peur qu'elle traduise une volonté de laisser les pays pauvres « stagner » dans la pauvreté.** Ainsi le mot est évidemment banni de la Déclaration d'Addis Abeba de 2014 qui encadre l'Agenda 2030. C'est seulement dans l'enceinte de l'ONU Environnement que le terme de « *vivre simplement* » est évoqué, à partir de 2019. « *La consommation et la production durables tiennent compte du cycle de vie des activités économiques : l'extraction des ressources, leur transformation en matériaux et produits, ainsi que leur utilisation ultérieure et leur élimination. Ils peuvent également être décomposés en activités économiques spécifiques afin de faire plus et mieux avec moins et d'identifier les priorités en fonction de leurs impacts environnementaux et de la demande en ressources. Les participants sont invités à « penser à la planète, vivre simplement » ».*

On constate donc aujourd'hui que nos modes de vie nous rapprochent dangereusement des limites planétaires²² à ne pas dépasser, tout en accroissant la pauvreté et les inégalités. **Progressivement conscientes de cet enjeu, les sociétés actuelles tentent d'envisager un rapport plus sain à la nature qui nous entoure. Et cela alors même que certaines populations n'ont pas « le luxe » de faire le choix de la sobriété.**

²⁰ UN News, *Ban urges leaders to show greater commitment to agreement on climate change*, publié en 2011

²¹ Commission européenne, *Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions*, feuille de route publiée en 2011

²² Stockholm Resilience Centre, *The nine planetary boundaries*, 2015

c. Mais la sobriété demeure un mode de vie individuel prôné pour sa seule valeur éthique, particulièrement chez les jeunes

En même temps qu'est apparue la notion de « monde fini », dont les ressources doivent être ménagées, s'est développée la critique du consumérisme, comme réductrice de la part de spiritualité, ou de bonheur pour l'humanité. Cette opinion vient de loin, en particulier des socialistes utopistes.

Certes, chez **Fourier**, la sobriété est considérée comme une ruse de l'Église avant la découverte de la possibilité de l'opulence, que le Phalanstère²³ rend possible : « Dans un monde pauvre où l'immense majorité des hommes est dépourvue du nécessaire, toujours famélique, sur quelle base doit-on asseoir le système religieux relativement au sens du goût ? Il n'est d'autre parti que de prêcher la sobriété. »²⁴ Mais, chez lui, l'opulence est plus opulence de liens que de richesses, et l'organisation sociale fondée sur l'harmonie permet de rompre avec le seul intérêt, qui fonde le capitalisme.

Au Phalanstère répond le projet de « cité ascétique » chez **Charbonneau et Jacques Ellul** dès 1935. Ses principes sont la restriction de la consommation, au nom de la liberté humaine, de la libération des besoins fabriqués, et du choix de l'austérité volontaire, en particulier en rompant avec la civilisation technicienne, fondée sur la publicité, qui provoque la frustration de la société, et le gigantisme.

La critique de **Ivan Illich** sur le consumérisme s'appuiera sur l'opposition entre les besoins naturels, qu'il appelle « nécessités immuables » et les désirs superflus, qui soumettent l'homme à la satisfaction des besoins. « La satisfaction des besoins provoque une aliénation de la liberté humaine : L'emploi des « besoins » pour définir la condition humaine est donc devenue axiomatique. L'être humain est perçu comme l'animal en manque. La conséquence ultime de la transformation des cultures en économie, des biens

en valeurs, est la désinsertion du moi individuel. Dès lors, il semble naturel de définir la personne par des carences abstraites et non par la particularité du contexte. »²⁵ C'est donc par l'ascèse, mot qu'il préfère à sobriété, mais dans la « convivialité », que les hommes retrouveront leur liberté.

André Gorz, quant à lui, condamnera à la fois « le capitalisme de croissance » et le « socialisme de croissance », en prônant une « autorégulation décentralisée ». Il fonde le concept de « **rationalité écologique** », qui consiste à satisfaire les besoins matériels avec des biens qui ont utilisé le moins possible le capital naturel, et le capital travail, selon la notion de « suffisant », soit le contraire du capitalisme qui s'appuie sur le superflu pour dégager des marges. Il dira dans *Ecologica* : « Le capitalisme avait besoin que les gens aient de plus grands besoins. » Cette norme du suffisant entraîne l'obtention d'une « bonne vie ». Gorz passera de la thématique de l'**abondance frugale** (« L'abondance frugale, une civilisation qui, tout en garantissant à tous une autonomie et une sécurité existentielles croissantes, élimine progressivement les consommations pléthoriques, source de manque de temps, de nuisances, de gaspillages et de frustrations, au profit d'une vie plus détendue, conviviale et libre »²⁶) à celle de la **décroissance**, quand il mesurera les effets du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, à notre sens, c'est sûrement **Dominique Bourg** qui lui est le plus fidèle dans ses écrits : « Sobriété vient de « Sophrosyne » chez les Grecs. Ce n'est pas du tout l'ascèse, cela ne veut pas dire « qu'on se bouffe les doigts ». La sobriété c'est le rejet de « l'Hubris », le dépassement des limites. Les Grecs n'ont en effet pas l'idée d'un infini positif, en particulier, un philosophe comme Aristote qui distinguait l'échange économique de l'échange chrématistique. (...) La limite est donc inscrite au cœur de notre physiologie. (...) Avec l'échange chrématistique, on échange un bien pour acquérir de la monnaie. Or ici, il n'y a aucune limite. On peut en accumuler autant qu'on veut. Pour Aristote, ce n'est pas naturel car dans la nature, tout a une

²³ Le « Phalanstère » est une utopie imaginée par Charles Fourier, qu'il utilise pour démontrer dans la pratique, la validité de sa théorie du monde social.

²⁴ **Charles Fourier**, *De la méthode mixte*, Chapitre Premier, 1848

²⁵ **Ivan Illich**, *Œuvres complètes*, vol. 2, Paris, Fayard, 2005, p. 741

²⁶ **André Gorz**, *Bâtir la civilisation du temps libéré*, publié par Le Monde diplomatique, mars 1993

limite. C'est d'ailleurs la limite, les contours qui font d'un être ce qu'il est. L'échange chrématistique est donc une activité dangereuse pour la société. Malheureusement nous autres Modernes, en avons fait la norme. »²⁷

On voit donc qu'il y a, depuis longtemps, une volonté forte de sortir du modèle dysfonctionnel de notre civilisation consumériste. On entend beaucoup que **ce phénomène est plus prégnant chez les jeunes générations qui ont grandi dans le dysfonctionnement entre croissance économique et limites planétaires**, et qui, pour la première fois, ont été élevées avec la conscience, diffuse ou précise, de ses effets délétères. Néanmoins, toutes les générations, en tout cas en France, sont préoccupées par le changement climatique et la dégradation de l'environnement : 87 % des seniors et 82 % des jeunes se disent préoccupés et très préoccupés par les problèmes environnementaux et par leurs conséquences²⁸. Là où les classes d'âge se distinguent légèrement les unes des autres, c'est, d'une part, sur l'impact réel de leurs actions individuelles sur le dérèglement climatique et la protection de l'environnement et, d'autre part, sur l'impact concret qu'aura le dérèglement climatique sur leur existence. Une étude de Futuribles²⁹ illustre les mêmes tendances. Il semble que, bien loin de la seule sobriété, les jeunes, frappés de plein fouet par la crise Covid, ressentent plus d'anxiété devant l'avenir que d'enthousiasme pour l'engagement, faute non pas de volonté, mais de foi dans l'existence et l'efficacité des actes des adultes en responsabilité, d'où la décision de certains de ne pas avoir d'enfants.

Les jeunes sont un peu plus convaincus que les seniors que leurs actions et leurs comportements en tant qu'individu ont un impact réel (61 % contre 55 % des soixante ans et plus), même dans un contexte où l'on sait que la lutte contre le changement climatique est un enjeu systémique. Mais les générations s'accordent majoritairement à dire qu'il faut une politique écologique plus contraignante, quitte à obliger les gens à changer

de comportement (58 % des 18-29 ans, 58 % des 30-59 ans et 56 % des soixante ans et plus). D'ailleurs la jeune militante Camille Etienne le dit « *résoudre les questions de climat et de biodiversité n'est pas un combat de « millenials » contre les « boomers », c'est l'humanité tout entière qui est concernée avec une question de temps qui donne le vertige* »³⁰.

Les jeunes sont également plus nombreux à considérer que le changement climatique changera leur vie en profondeur dans les dix ans à venir. Ils sont ainsi 24% à déclarer que leur vie sera profondément transformée (contre 18% des seniors) et même 22% à penser que leur vie deviendra vraiment difficile (contre 13% des seniors). 8% déclarent d'ailleurs avoir renoncé à avoir des enfants à cause du changement climatique, contre 4,5% en moyenne, ce qui illustre non pas des différences générationnelles, mais tout simplement les effets des projections de l'âge par rapport aux prévisions des scientifiques³¹.

Le concept de sobriété peut parfois sembler imprécis, voire insuffisant par rapport aux exigences de radicalité devant la gravité de la situation environnementale, mais il permet l'enracinement dans l'histoire philosophique, spirituelle, religieuse, d'un comportement, d'un choix de vie devenu incontournable dans les sociétés d'abondance, si on veut maîtriser à terme le dérèglement climatique, la perte de biodiversité, les éco-anxiétés dévastatrices, et les inégalités nationales ou internationales. Cet enracinement lui permet de donner un sens à la limitation des besoins, et de retrouver le chemin des solutions. Il diffère en cela du couple aporétique⁵ croissance/décroissance, qui ne se réfère qu'aux sphères économiques. Il peut être un instrument fondateur d'un tournant civilisationnel, car il embrasse tous les espaces de vie, individuelle ou collective. C'est pourquoi il ne doit pas s'enfermer technocratiquement dans le seul domaine énergétique, mais être proposé est comme le fil rouge de ce que nous avons appelé « *la grande transformation* »³²

²⁷ Dominique Bourg, *ITW in Aterrisage*, 1997

²⁸ Étude de l'Association des départements solidaires, *Génération : le grand fossé*, page 7

²⁹ Olivier Galland, *Les générations au prisme des valeurs*, Futuribles, no 441. mars - avril 2021

³⁰ Le Monde, Camille Etienne : « *le climat n'est pas un combat de générations* », 27 octobre 2021

³¹ Etude de l'Association des départements solidaires, *Génération, le grand fossé*, page 35 et 36

³² Comité 21, *La Grande Transformation*, 2020



La sobriété, comportement de transition ou de rupture ?

a. La sobriété comme fil rouge de la transformation énergétique

Dès 2013, l'Alliance nationale de coordination de la recherche pour l'énergie (ANCRE) a produit 3 scénarios énergétiques³³ pour la France à l'horizon 2050 qui ont permis la réalisation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte votée par le Parlement fin 2014. Ces scénarios divisaient par quatre les émissions de gaz à effet de serre, et faisaient passer l'électricité produite par le nucléaire à 50 % en 2025 contre 75 % au moment de l'étude. Le premier scénario était même dédié à la « *Sobriété renforcée* » (SOB). Il émet l'hypothèse que les comportements individuels et collectifs permettront de diminuer de 41% la demande primaire et finale notamment grâce à un grand programme de rénovation thermique des bâtiments et du développement des énergies renouvelables. Pourtant, comme le noteront la Fondation Nicolas Hulot et l'association Negawatts, « *L'énergie, sa maîtrise et plus particulièrement la sobriété, restent aujourd'hui totalement absentes du projet d'Accord de Paris.* »³⁴

Ces scénarios sont précisés par ceux du GIEC en 2018, qui affirmaient clairement que « *s'agissant des systèmes énergétiques, en règle générale, les trajectoires mondiales modélisées (étudiées dans les publications scientifiques) qui limitent le réchauffement planétaire à 1,5 °C sans dépassement ou avec un dépassement minime prévoient que la demande en matière de services énergétiques sera satisfaite au moyen d'une baisse de la consommation d'énergie, notamment grâce à une meilleure efficacité énergétique* »³⁵. C'était décrire la sobriété sans la nommer.

Les **scénarios du GIEC** ont inspiré notamment les **scénarios de l'ADEME**, appelés **Transition(s) 2050**, et publiés en 2021. Ces derniers modélisent quatre

transformations sociétales profondes en France pour accéder à la neutralité carbone en 2050. Les deux premiers scénarios, « *génération frugale* » et « *coopération territoriale* », sont centrés sur la sobriété à laquelle s'ajoute l'efficacité énergétique ; et les deux suivants « *technologie verte* » et « *pari réparateur* » s'appuient sur les technologies nouvelles, sont d'abord centrés sur l'efficacité énergétique, puis le stockage de CO₂, et enfin la poursuite de modes de consommation et de production durable avec des leviers de sobriété. Leur particularité est d'aller au-delà de la seule dimension énergétique et d'intégrer d'autres secteurs comme le bâtiment, la mobilité, l'alimentation, l'agriculture, la déforestation ou encore de la décarbonation de l'industrie. Le rôle du vivant et des puits naturels de CO₂ y sont aussi prédominants : « *Si dans les scénarios 1 et 2, les puits biologiques sont suffisants, des changements de pratiques sont nécessaires (agroforesterie, prairies, faible artificialisation des sols grâce à l'urbanisation maîtrisée). Dans les scénarios 3 et 4, en revanche, le niveau d'émissions à compenser augmente et l'exploitation plus importante des milieux naturels diminue le potentiel des puits naturels ; aussi, les puits technologiques deviennent nécessaires. Si le scénario 3 arrive à un équilibre entre puits naturels et technologiques, le scénario 4 passe par le déploiement beaucoup plus massif de technologies de captage du CO₂ dans l'air, qui sera au moins partiellement stocké dans le sous-sol, ce qui, relève l'ADEME, « pose des questions d'acceptation ».* »

Les scénarios sont présentés comme les différentes voies possibles pour atteindre la neutralité carbone avec différentes « doses » de sobriété, relevant de choix de société différents. La volonté de l'ADEME derrière cette étude est de susciter le débat autour de ce choix en vue de la future SNBC en 2023. Parmi les questions posées : jusqu'où aller dans la sobriété ? "Ce sujet reste clivant dans notre société, constate Arnaud Leroy, il remet sur la table des

³³ ANCRE, *Scénarios énergétiques de l'Ancre*, 2013

³⁴ Communiqué de presse du 9 décembre 2015

³⁵ GIEC, *Résumé à l'intention des décideurs*, Réchauffement planétaire de 1,5 °C, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, et al., 2018

questions d'inégalités et de responsabilité des ménages qui surconsomment à faire davantage preuve de sobriété." En résumé, "C'est une modification des imaginaires, du rêve américain vers la sobriété heureuse »³⁶.

Des organisations telles que Negawatt et RTE produisent également des scénarios de transition énergétique qui sont non négligeables pour la prise de décision. Elles placent toutes deux la sobriété comme étant un fil rouge de la transformation de nos modèles.

On voit bien que tous les modèles démontrent que la sobriété va s'imposer dans chacun, même quand ils ne s'en réclament pas ». Les propositions de différents scénarios démontrent par exemple les possibilités d'actionner des leviers de la coopération territoriale, des technologies, de l'efficacité énergétique, d'instrumentalisation, des comportements des citoyens etc. Ils ont également tous le point commun de se projeter particulièrement dans la sobriété énergétique, mais dans l'idée que cela va engendrer de plus en plus de dynamiques sociales en faveur de la sobriété.

L'association **Negawatt**, fer de lance sur le sujet, fait découler de ses scénarios et de ses analyses que la sobriété s'organise « *par une hiérarchisation des besoins qui peut s'exercer au niveau individuel comme s'organiser au niveau collectif, autour de 4 leviers que sont la **sobriété structurelle** (organiser l'espace ou les activités pour favoriser la modération), la **sobriété dimensionnelle** (dimensionner les équipements à leurs conditions d'usage), la **sobriété d'usage** (utiliser au mieux les équipements pour réduire leur consommation), et la **sobriété conviviale** (mutualisation).* »³⁷ Comme on le constate avec la loi française sur l'énergie, ces scénarios sont utiles en ce que qu'ils permettent une prospective énergétique et rendent accessibles aux citoyens la compréhension des enjeux de la sobriété. L'idée pour ces organismes est alors de placer entre les mains des citoyens le **débat démocratique** de la question essentielle : « *où placer la sobriété ?* »

La théorie du **Donut de Kate Raworth**³⁸ nous impose de nous situer entre des minimas sociaux,

des modes de vie « minimums », et des limites planétaires qui forment un plafond que l'on ne peut déplacer. La sobriété devrait donc permettre à la société de rester dans un corridor des conditions de vie qui soit l'objet de co-bénéfices tels que la réduction des inégalités sociales, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la santé et la réduction des pandémies, etc. Pour que la sobriété devienne désirable, et qu'on parvienne à échelonner des renoncements acceptables dans nos modes de vie actuels, ces modèles doivent poursuivre leur cheminement et poursuivre leur influence.

b. Les premiers pas d'une reconnaissance institutionnelle de la sobriété

La sobriété, au sens d'une politique publique, s'est déclinée d'abord dans le domaine de l'énergie, avec le concept, maintenant popularisé, de « *sobriété énergétique* ». Une étude montre qu'à partir du moment où le GIEC a lié de manière probable (2013), puis quasi certaine (2020) le réchauffement climatique et l'activité humaine, le changement de comportement a été au cœur des problématiques de transformation. L'un des principaux objectifs de la transition énergétique est ainsi d'arriver à une société « sobre », notamment en termes de consommation énergétique et par conséquent en émissions de gaz à effet de serre. L'un des leviers d'action concerne la réduction des consommations énergétiques des ménages, même si la hiérarchie dans la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre ne doit pas être oubliée.

On voit donc peu à peu se substituer le terme « sobriété » à celui « d'économie d'énergie », utilisé au moment du premier choc pétrolier, qui a conduit à la création en 1974, justement, de l'Agence d'économie d'énergie. Il s'agissait de faire face à la première crise énergétique, et d'adapter les comportements à cette crise, non pour faire face à une crise écologique systémique, mais à une crise économique passagère. **Comme la consommation énergétique est trop importante pour s'accorder avec les limites planétaires, comme on l'a dit plus haut, cela implique un**

³⁶ RSEDATANEWS, *Transitions 2050 : quatre scénarios de l'ADEME vers la neutralité carbone*, 30 novembre 2021

³⁷ ADEME, *PANORAMA SUR LA NOTION DE SOBRIÉTÉ*, 2019

³⁸ Kate Raworth, *La théorie du donut – L'économie de demain en 7 principes*, 2018

changement de valeurs puisque nos habitudes, finalement présentées comme des « addictions », doivent être modifiées à la manière d'un « sevrage ». La composante pathologique du sémantisme de la sobriété connote l'idée d'une maladie dont le changement climatique ne serait finalement que le symptôme. Au-delà de cette dimension médicale, il importe de remarquer que, si le contenu sémantique de la sobriété renvoie au champ de l'alcoolisme, il voisine également avec les notions d'austérité, de mesure et de retenue, où se dessine donc aussi une attitude morale et moralisante vis-à-vis de l'excès et de l'intempérance. Cette moralisation induit par ailleurs le fait d'un possible délit attribuable à qui en « consommerait » trop, de ce gaz, le CO2. Plus encore, cette métaphore, qui ressort du registre de la conduite individuelle, vise implicitement à attribuer la responsabilité davantage au citoyen, au particulier, qu'à un gouvernement, une institution, soit un collectif.

De ce fait, le terme sobriété peut s'échapper de la sphère énergétique, et envahir le champ institutionnel. Le **domaine des usages de l'eau** en est une illustration. En 2014, un rapport⁶ de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement dénonçait le peu d'investissement dans les infrastructures de l'eau, leur vieillissement et par conséquent les gaspillages importants de cette ressource. Nicolas Hulot, trois mois après son arrivée au Ministère, communique sur ce sujet au Conseil des Ministres, du 9 août 2017, en rappelant le contexte climatique, et en se fixant deux objectifs : « *encourager la sobriété des usages et réguler en amont la ressource, grâce notamment à l'innovation ; faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux.* »

Deux lois de cette mandature vont comporter le mot « *sobriété* » dans leur titre : la première, la Loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques assumera le terme de sobriété. Dans ses travaux parlementaires, la rapporteure et députée Laurence Abeille, dira clairement que « *La modération permet d'arriver à la sobriété, qui est bien l'objectif fixé par ce texte.(...) il faudra effectivement, dans certains cas, limiter voire diminuer les émissions d'ondes.* » ; et, dans la

discussion générale, l'expression sera clairement réaffirmée, avec accord du Gouvernement : « *La proposition de loi est en effet construite sur la notion même de modération, une idée qui doit aboutir à l'état de sobriété, un terme que nous avons souhaité inscrire dans le titre de la proposition.* » Là, la sobriété veut dire modération, avec la conscience d'une conséquence de diminution des installations.

Autre texte qui permettra de donner à la sobriété une définition, dans le domaine du numérique : la Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, laquelle, dans son article prévoit la création d'un Observatoire de recherche des impacts environnementaux du numérique, placé auprès de l'ADEME qui, outre sa mission de recensement et d'analyse des impacts directs et indirects du numérique sur l'environnement ainsi que la contribution apportée par le numérique, notamment l'intelligence artificielle, à la transition écologique et solidaire, sera chargé de l'élaboration d'une **définition de la sobriété numérique**. La loi prévoit diverses mesures, visant à faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique aux utilisateurs, faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux, promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores et promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires, mais elle comporte clairement des contraintes visant à limiter le renouvellement des terminaux.

Dans la jurisprudence, la sobriété fait ses premiers pas, et le juge ne s'en est pas emparé comme un critère déterminant, comme il le fait pour la neutralité carbone.

Les travaux de la **Convention Citoyenne pour le Climat** sont une étape dans la progression de la notion : bien sûr, dans la partie des propositions qui concerne la diminution du CO2 dans toutes les activités, comme dans la partie « *produire et travailler* » qui énonce l'objectif : « *changer la manière de produire, stocker, redistribuer l'énergie et encourager la sobriété énergétique* ». Mais, dès l'introduction, pour la présentation de la partie « *consommer* » des travaux, les citoyens affirmeront : « *Une consommation plus sobre et plus vertueuse sur le plan environnemental doit être*

possible pour tous, quel que soit le pouvoir d'achat. Cela ne doit ni être une contrainte subie, ni un luxe, ni un acte militant. Cela ne doit pas reposer uniquement sur le consommateur, mais également sur une transformation en profondeur des modes de production et de distribution. » Il sera même question de rendre obligatoire dans toutes les publicités, quel que soit le médium utilisé, l'inscription d'une mention du type « *En avez-vous vraiment besoin ? La surconsommation nuit à la planète* », sur le modèle de la législation sur le tabac, même si cette proposition ne sera pas reprise.

En revanche, une nouvelle déclinaison du mot sobriété va éclore dans les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, dans différents chapitres qui vont ensuite structurer la loi Climat et résilience. Ainsi, dans le chapitre « *se loger* », la sobriété apparaît sous le terme de la lutte contre l'artificialisation des sols ; le Comité de légistique de la Convention fera observer que « *En l'état actuel, le code de l'urbanisme n'emploie pas les termes « artificialiser » ou « artificialisation » mais les expressions suivantes : « consommation économe de l'espace », « maîtrise de la consommation de l'espace » ou « limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers »* », et il proposera une vraie mesure d'évitement : « *pas de nouvelle artificialisation quand on peut l'éviter* » ; le texte issu de l'Assemblée nationale proposera de dénommer « *sobriété foncière* » les mesures contre l'artificialisation des sols, mais le texte ne passera pas en CMP, et, pour que la loi soit votée, le Gouvernement y renoncera. Mais il ne se privera ni de l'idée, ni de l'expression, puisqu'il prolongera le programme « *Territoires pilotes de sobriété foncière* » lancé en 2020 par la direction du programme Action cœur de ville (ACV), dans une circulaire du 30 août 2021³⁹, en réintroduisant le concept de « *convention de sobriété foncière* » qui avait été initiée dans le projet de loi Climat et résilience par les députés, à l'initiative de Guillaume Gouffier-Cha, et de l'AdCF et d'autres associations (FNAU, France urbaine, Fédération des SCOT...).

Pour traduire les ambitions du mot d'ordre « *zéro artificialisation nette* », la circulaire mentionne à la

fois l'action contractuelle, les outils opérationnels (comme les ORT ou les projets partenariaux d'aménagement), les outils de la planification (SRADDET, SCOT, PLUi) et les moyens d'intervention (programmes ANCT, crédits de France relance). Implicitement, la circulaire incite à amplifier le chantier (déjà ouvert sur le terrain) de réduction des consommations foncières, et ce sans attendre la mise en conformité des documents superposés de planification (SRADDET, SCOT, PLU...) avec les termes de la loi Climat et résilience du 22 août.

L'expression « sobriété » s'étend aussi au domaine alimentaire, dans la lignée des lois Egalim et Agec, avec l'avis du Conseil National de l'alimentation, qui, saisi par le Gouvernement le 5 juin 2019, émettra un avis sur la sobriété en emballage alimentaire en 2021 : il assumera l'expression, qui ne se trouvait pas dans la lettre de saisine, en ces termes : « *La sobriété, selon l'ADEME, est définie ainsi : « Dans un contexte où les ressources naturelles sont limitées, la sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective ».* »

La notion de « **sobriété en emballages** » englobe ainsi deux dimensions complémentaires :

- Questionner leur présence et éviter l'utilisation des emballages dès que cela est possible. Cela peut entraîner des réflexions sur les modes de consommation et de distribution (par exemple élargir la vente en vrac à de nouveaux secteurs) et conduire à réinterroger les fonctions de l'emballage ;
- Réduire la quantité des emballages et leurs impacts environnementaux tout en assurant leurs fonctions essentielles (éco-concevoir les emballages, les réemployer et/ou réutiliser, etc.).

Dans tous les domaines, on voit que la sobriété devient à la fois une valeur et un instrument opératoire, qui n'est pas une incantation moralisatrice, mais le fondement d'un modèle

³⁹ Circulaire du gouvernement du 30 août 2021 relative à la contractualisation et à la planification locale pour lutter contre l'artificialisation des sols NOR : TERB2118777C

nouveau qui vise à corriger en diminuant, non en augmentant.

c. La pandémie, accélératrice de la sobriété ?

Depuis une dizaine d'années, et en particulier après la mobilisation en France du Grenelle de l'environnement, qui a interrogé notre modèle de société, se répand (enfin ...) une interrogation sur les **conséquences de nos modes de vie sur les équilibres planétaires**. Le Grand Débat se fera l'écho de ces interrogations, comme l'exprimera l'exposé des motifs de la loi Agec⁴⁰ : « *Les remontées du grand débat confirment donc l'adhésion de nos concitoyens au cap fixé par les cinquante mesures de la feuille de route de l'économie circulaire présentée le 23 avril 2018 par le Premier ministre. Elles expriment une colère contre le gaspillage des ressources, les déchets abandonnés en pleine nature et les continents de déchets qui s'étendent au milieu des mers et océans, la surconsommation de plastiques, l'obsolescence programmée des produits et l'impossibilité de réparer leurs biens. Nos concitoyens se disent prêts à « changer de modèle » dès lors que la répartition des efforts sera équitable.* »

Mais, le changement de modèle sera brutal : de mars 2020 à mai 2021, les Français ont vécu trois confinements en réponse à la crise COVID-19. Au total, c'est plus de 4 mois⁴¹ de restrictions des déplacements, de fermeture des magasins non-alimentaires, de réduction drastique des transports et des contacts physiques. Bien que la consommation en ligne fût disponible, l'INSEE ne déclare qu'en 2020, la dépense de consommation finale des ménages a chuté de 7,1% en volume en

raison de la crise sanitaire et des mesures prises pour lutter contre la propagation de l'épidémie⁴². Cette chute est sans précédent depuis 1949. Ce n'est pas volontairement que la population a réduit son train de vie, mais c'est bien une **sobriété contrainte** qui s'est imposée⁴³. La pandémie et les problèmes socio-économiques⁴⁴ qui en découlent s'inscrivent manifestement dans la durée, et sont concomitants à la crise environnementale. La communauté scientifique internationale nous alerte depuis plus de 50 ans⁴⁵ sur les limites de la croissance et les risques qui en découlent. Les comportements intègrent peu à peu l'urgence, Dominique Bourg le remarquait récemment⁴⁶.

La pandémie a démontré une capacité mondiale de changer drastiquement de comportements⁴⁷ : confinements, distanciation sociale et gestes barrière, port du masque systématique, généralisation du télétravail. La crise nous a plongés dans une réflexion individuelle et collective sur ce qui est essentiel et ce qui est accessoire. Nous sacrifions ainsi certaines de nos **libertés individuelles** au profit de la **sécurité commune**. L'« après » pandémie est alors perçu comme une opportunité de rompre avec des comportements incompatibles avec l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris. « *La politique de relance économique menée par le gouvernement sera verte, industrielle et tournée vers « les plus petits »* » promettait Bruno Le Maire en juillet 2020⁴⁸. Contrairement à 2008, la communauté internationale annonce mettre en place une relance de l'après pandémie qui rompt avec les précédentes périodes d'après crise. Environ 12 800 milliards de dollars ont été promis fin 2020, dont 11 000 par les États du G20, pour soutenir entreprises ou ménages. C'est trois fois plus qu'après la crise de 2008. « *Ces dépenses à grande échelle façonneront*

⁴⁰ Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

⁴¹ Les trois confinements français ont couru respectivement du 17 mars au 11 mai 2020 (non inclus, soit 1 mois et 25 jours), du 30 octobre au 15 décembre 2020 (non inclus, soit 1 mois et 14 jours), et du 3 avril au 3 mai 2021 (non inclus, soit 28 jours)

⁴² Alice Cochard, Julia Cuvilliez (Insee), *En 2020, la consommation des ménages chute, tandis que le pouvoir d'achat résiste*, juin 2021

⁴³ Edito de Bettina Laville dans la publication du Comité 21 sur *un monde d'après*, « cette crise est révélatrice de la manière dont est (et sera) traitée l'urgence, l'exception dans notre siècle. Car nous savons que cette crise ne sera pas la dernière, et que les menaces globales, très identifiées, nous en provoquerons d'autres. »

⁴⁴ Banque Mondiale, Les inégalités et la pauvreté croissent alors qu'ils étaient en réduction depuis près de 25 ans

⁴⁵ Rapport Meadows, publié en 1972 par le Club de Rome

⁴⁶ France Inter, *Une journée particulière*, décembre 2020

⁴⁷ Deloitte, *COVID-19 : Règles d'or des changements de comportement*, 2020

⁴⁸ Le Figaro & AFP, *La relance sera verte, industrielle et pour « les plus petits »*, promet Le Maire, juillet 2020

l'économie mondiale pour les décennies à venir. Elles pourraient générer des désastres climatiques insupportables, ou créer une économie saine portée par une énergie propre », soulignent 14 instituts de recherche (Columbia University, I4CE, IISD...), qui ont lancé un suivi des annonces post-Covid (AFP)⁴⁹. Comme le soulignait le Haut Conseil pour le Climat dans son rapport « *« France relance » : quelle contribution à la transition bas carbone ?* » publié fin 2020, le **plan de relance français** affiche 28 milliards d'euros (contre 30 annoncés) favorables à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, sur les 100 milliards du plan de relance. La volonté de relance verte a également été ressentie à l'échelle européenne : l'appel à la mobilisation du président de la commission Environnement du Parlement européen en mai 2020, sous le nom d'« *alliance pour une relance verte* », a réuni la signature de plus de 270 dirigeants d'entreprises, ONG, établissements financiers etc⁵⁰. C'est ainsi qu'en août 2021, la Commission Européenne adoptait la feuille de route de son nouveau **Paquet Climat, « Fit for 55 »**. L'objectif est d'adapter les politiques de l'Union Européenne pour atteindre une réduction de 55% d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, puis un solde d'émissions net nul d'ici à 2050 (objectif du « *Green Deal* »). L'OCDE recense également plus de **1300 mesures nationales de relance économique post-COVID 19 présentant un intérêt pour l'environnement**⁵¹, dans 43 pays et l'Union européenne. Ces mesures couvrent un éventail de dimensions environnementales au-delà des énergies et du climat pour inclure également la pollution (de l'air, par les plastiques), l'eau, la biodiversité et la gestion des déchets.

La relance verte est donc bien enclenchée, mais les engagements pris sont-ils suffisants ? Les premiers signaux de reprise de l'activité mondiale ont rapidement déçu ces espoirs. La croissance est repartie sur la base de **mêmes modes de production** et de consommation. Seule la transformation des modes de travail, et peut être un désir de rejoindre des villes plus humaines, proches de la campagne, et moins soumises à la contamination semblent subsister. De plus, de

nombreux pays n'ont pas joué le jeu de la relance verte : « *Une analyse des dépenses des principales économies, menée par le projet de relance économique d'Oxford et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), révèle que seulement 18 % des dépenses de relance annoncées peuvent être considérées comme « vertes »* »⁵².

On peut également nuancer la portée du plan de relance français : comme le fait remarquer le HCC dans son rapport énoncé précédemment, « *Le plan de relance couvre environ 60% des orientations sectorielles et transversales définies par la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone). Il contribue avant tout aux orientations de décarbonation, puis d'efficacité énergétique, la sobriété n'étant pas abordée par le plan de relance. (...) La moitié des financements jugés favorables à l'atténuation porte sur la décarbonation des transports et des bâtiments, l'agriculture et les forêts étant insuffisamment considérées au vu des enjeux.* » Non seulement les financements annoncés sont insuffisants, mais ils sont également ciblés sur une petite partie des enjeux actuels, et la trajectoire ne mentionne pas la sobriété.

La sortie des confinements ayant été ressentie comme une délivrance, on peut constater que **la sobriété contrainte ne se transforme pas encore en « sobriété voulue »**. Que reste-t-il du monde d'après ? Souvenons-nous : c'était il y a moins de deux ans, lors de la première période de confinement. Cette période, faite aussi de solidarité (les applaudissements pour les personnels de santé, un début de considération pour les emplois difficiles, le silence et la reconquête de certains espaces par la biodiversité...) nous avait permis de réfléchir sur nous-mêmes, nos vies, le monde qui nous entoure. Des résolutions avaient été prises, pour le « *monde d'après* » qui devrait être différent, et notamment plus sobre. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Peu de choses si ce n'est une perte d'appétence qui reste à démontrer pour les espaces densément urbanisés et ses logements étriqués, et corrélativement, du fait du télétravail, une nouvelle attractivité pour les petites villes et les espaces ruraux. La sobriété liée au COVID, contrainte,

⁴⁹ **Le Point**, *Climat : la relance économique post-Covid, pas assez verte pour l'instant*, décembre 2020

⁵⁰ **Novethic**, *Une cinquantaine d'acteurs financiers décident de rejoindre l'alliance pour une relance verte*, mai 2020

⁵¹ **OCDE**, *Gros plan sur la relance verte*, date ?

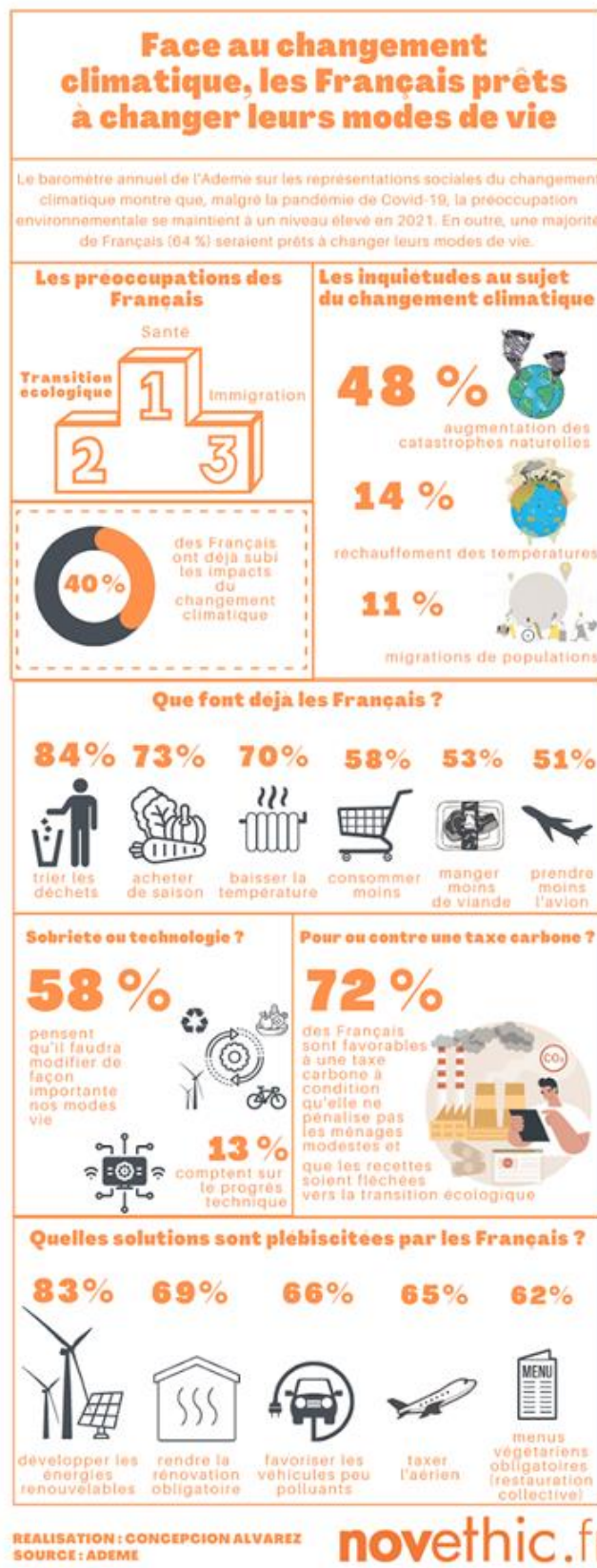
⁵² **UNEP**, *Communiqué de presse, Sommes-nous sur la voie d'une relance verte ? Pas encore.*, 2021

apparaît à juste titre comme peu supportable ; il n'en reste pas moins que cette période est riche de nombreux enseignements qu'il conviendrait de capitaliser.

On objectera donc que le changement de comportements dû à la pandémie était contraint, et qu'il est presque impossible dans une société d'abondance de résister à se vivre comme consommateur. D'autant que le **système d'incitation** élaboré par la publicité est omniprésent. Pourtant c'est bien cette sobriété qui permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction de l'extraction de matières premières dommageables à l'environnement, la réduction des pénuries, la juste répartition des ressources etc. **Sans sobriété contrainte ou choisie, les difficultés que nous rencontrons risquent de s'accroître, et les projets de relance vertes resteront insuffisants.**

d. Des comportements contraints aux comportements choisis

Selon le baromètre 2021 de l'ADEME⁵³, 64% des Français accepteraient des **changements importants** dans leurs modes de vie à condition qu'ils s'appliquent de façon **juste** entre tous les citoyens. 58% pensent que la transition passera par ces changements, contre 13% qui disent miser sur les progrès techniques. La plupart auraient déjà tendance à favoriser certaines pratiques respectueuses de l'environnement tel que le tri des déchets et des gestes d'économie d'énergie⁵⁴. Mais dans les faits, l'avancée est moindre face aux impacts environnementaux des transports, des énergies utilisées pour le chauffage et des pratiques alimentaires (gaspillage alimentaire, consommation de viande, plats préparés, produits exotiques, surconsommation calorique etc.). Les Français sont conscients que leurs comportements doivent encore évoluer, et cette prise de conscience est grandissante notamment suite à la crise de la COVID-19⁵⁵, comme développé dans le paragraphe précédent. En 2013, des travaux du CRÉDOC montraient l'**évolution vers une limitation volontaire de la consommation** notamment suite



53 ADEME, *Baromètre 2021 Représentations sociales du changement climatique : 22ème vague du baromètre*

54 Enquête EPEM, 2016.

55 CREDOC, *étude Consommer plus sobre : une tendance que la crise de la Covid-19 pourrait amplifier*, 2020

à la crise financière de 2008 et grâce à la reconnaissance croissante du développement durable. En 2018, d'autres enquêtes de l'organisme confirment la diffusion d'une « prise de conscience écologique et d'une envie de mieux consommer, en particulier chez les plus diplômés »⁵⁶. Et cette aspiration commence déjà à se traduire en actes : 58% des français déclarent « consommer moins », ce qui représente dix points de plus par rapport à 2020, 70% annoncent baisser la température de leur logement de 2 ou 3°C l'hiver, 53 % affirment limiter leur consommation de viande et 51% disent ne plus prendre l'avion pour leurs loisirs, contre 36% en 2018⁵⁷. En revanche, certains changements apparaissent comme étant plus difficiles. C'est le cas des transports : 36% des sondés par l'ADEME disent ne pas pouvoir faire du covoiturage et de l'autopartage, 31% ne pas pouvoir prendre les transports en commun à la place de leur voiture, et 23% ne pas pouvoir se déplacer en vélo ou à pied, en fonction du lieu d'habitation. Les Français attestent d'une prise de conscience croissante, et 40% déclarent dans cette étude avoir déjà subi les impacts de la crise climatique, ce qui explique qu'ils sont prêts à faire évoluer leurs comportements. Mais « ils attendent aussi une **réponse forte de l'État et une juste répartition des efforts**. Ils sont aussi 60% à préférer une politique qui réoriente en profondeur l'économie en soutenant exclusivement les secteurs qui préservent l'environnement, la santé et la cohésion sociale plutôt qu'une relance à tout prix de l'activité. »⁵⁸ Bien que l'idée de sobriété « souhaitée » ait des racines culturelles plutôt récentes, les français comprennent majoritairement le besoin de s'autolimiter pour le bien commun. Les comportements commencent déjà à s'adapter, mais il faut aller encore plus loin, et pour cela, les citoyens ont besoin de changements globaux. Après plusieurs décennies de consommation exponentielle et de volonté d'accroître ses richesses et ses propriétés, il faut remettre en cause tout un modèle longuement établi sur des valeurs consuméristes. **La sobriété contrainte comme elle l'a été pendant les confinements est-elle la solution ? Les citoyens,**

s'ils semblent prêts à « nuancer » leurs comportements de consommation, sont-ils prêts à accepter un changement global qui impactera leurs comportements individuels, finalement de voir changer leur modèle de civilisation assis sur la satisfaction des besoins ?

e. Comment changer ses comportements, les comportements ?

Le changement de comportements quotidiens apparaît complexe selon les neurologues. En effet, notre cerveau fait toujours un calcul entre valeur, effort et attente lors d'une prise de décision. « **Le cerveau aime l'automatisme, c'est peut-être aussi ça qui bloque les changements de comportements** »⁵⁹. Ce sont les expériences qui modèlent nos décisions tels que le contexte, les émotions, la vie sociale, les récompenses/conséquences, le cercle d'options disponibles etc. Les structures cérébrales intègrent donc les aspects émotionnels, motivationnels et sociaux pour déterminer nos choix. C'est cet ensemble de stimuli extérieurs qui nous construisent : notre cerveau va anticiper les émotions et sensations qu'il connaît, libérant ainsi de la dopamine et nous incitant à reproduire certains comportements. Cela rend donc difficile l'évaluation de la valeur de quelque chose que l'on ne connaît pas puisqu'on aura une capacité de projection limitée à des suppositions. Le neurologue **Sébastien Bohler** explique effectivement que le cerveau sécrète de la dopamine pour répondre à nos **cinq instincts fondamentaux**⁶⁰ : manger, se reproduire, gagner du prestige (du statut social), trouver de l'information et faire le moins d'effort possible. Par exemple, le cerveau étant fait pour manger le plus possible en réaction à un environnement hostile, le cerveau humain n'est pas programmé à l'autolimitation. Cela conduit aujourd'hui à un taux d'obésité morbide plus important que le taux de

56 CREDOC, Cahier de recherche, *Moins consommer rend-il plus heureux ?*, 2019

57 Chiffres du baromètre 2021 de l'ADEME, cf 39

58 Novethic, *Changement climatique : l'infographie qui montre que les Français sont prêts à changer leurs modes de vie*, décembre 2021

59 Université Paris-Saclay, *Conférence Consommation ou sobriété : comment notre cerveau nous permet de choisir ?*, 2019

60 Sébastien Bohler, *Le bug humain*, Robert Laffont, 2019.

sous-nutrition⁶¹ ! Ce mécanisme existant depuis le paléolithique et ayant contribué à la survie de l'espèce humaine, il est évidemment complexe de sortir de tous ces mécanismes automatiques.

Pour aller vers de nouveaux comportements, il faut donc éradiquer des habitudes et des automatismes, et forcer notre cerveau à aller vers l'inconnu. C'est pourquoi notre cerveau rend plus complexe l'intégration de la sobriété. Il va faciliter des choix d'habitudes et repousser des contraintes. Mais il est possible de modeler notre cerveau, de l'éduquer et de lui inculquer de nouvelles habitudes, d'autant plus si cela est nécessaire pour notre survie. La « plasticité cérébrale » représente « *la capacité du système nerveux à changer sa structure et son fonctionnement au cours de sa vie comme réaction à la diversité de son environnement. (...)* »⁶² Cette plasticité permet donc de faire évoluer nos comportements à partir de l'ajout de nouveaux principes fondamentaux entre autres.

Pour impulser le changement, il faut donc que ses effets positifs soient plus importants que le « renoncement » qu'il implique, ou que le statu quo soit plus négatif que l'effort que demande le changement. Le « *circuit de la récompense* » du cerveau devrait pouvoir intégrer la sobriété si l'on comprend les enjeux de survie qu'il y a derrière : on se restreint pour avoir comme récompense de vivre plus en harmonie avec nos congénères tout en prenant soin de notre habitat qui, s'il est trop dégradé, met notre vie à tous en danger. La récompense est donc une meilleure santé, une vie humaine plus harmonieuse, et donc plus de sécurité. Pour accéder à ce niveau de compréhension des citoyens, il est important de comprendre les difficultés sociologiques et neurologiques à saisir ces enjeux, puis aller vers le changement de comportement, afin d'accompagner au mieux les acteurs vers la transition. Et d'autre part, il faut rendre accessible une consommation sobre⁶³ par : les prix, la proximité, et la transparence des produits et

services. Les institutions publiques et privées doivent donc soutenir ce changement de modèle pour **passer d'une économie de la consommation à une économie de la sobriété.** C'est ce nouveau modèle que nous développerons dans la partie suivante.

Mais on voit bien que **trois obstacles majeurs** entravent ces possibles changements :

- **les inégalités** : nous tenons là un obstacle majeur, car comment parler sobriété à des personnes pour qui les fins de mois passent avant la fin du monde, pour reprendre l'expression née pendant l'épisode Gilets jaunes ; c'est la même difficulté que rencontrent les discours sur la décroissance quand on l'adresse aux pays pauvres. Il est impossible de croire que la société pourra devenir « *sobre* » si les inégalités restent aussi criantes, car alors elle sera vécue par les pauvres comme un comportement quasi insultant de la part de riches pour qui la sobriété n'est qu'une nuance apportée à l'aisance. Comme le dit Jean Baptiste de Foucauld, « *la sobriété apparaît comme une offense, voire une injure, pour celles et ceux qui la vivent à leur détriment sous la forme de la pauvreté et n'ont qu'une idée ; s'en échapper (...)* Pour qu'il y ait modération dans l'usage, encore faut-il qu'il y ait usage (...) »⁶⁴ Le chemin de la sobriété passe par celui de l'égalité, mais (et c'est la voie possible) pas seulement par les niveaux de vie, mais également par les styles de vie. Les ressources disponibles sont à redistribuer, autant au niveau matériel qu'au niveau naturel, et, pour conserver l'accès aux ressources naturelles, on doit changer la valeur des biens de consommation, fixée selon leur caractère essentiel et rare.
- **la publicité** : il est significatif que la Convention Citoyenne pour le Climat n'ait pas obtenu gain

⁶¹ **The Lancet**, *Age-specific and sex-specific mortality in 187 countries, 1970–2010: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2010*, 2012

⁶² Définition prise de : Kolb, B., Mohamed, A., & Gibb, R., La recherche des facteurs qui sont à la base de la plasticité cérébrale sur le cerveau, Magazine sur les troubles de la communication (2010)

⁶³ **VEOLIA**, *VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA SOBRIÉTÉ : les conditions d'un changement de comportement des consommateurs*, 2021

⁶⁴ **Le Pacte Civique**, Editions de l'Atelier *Le choix des sobriétés*, page 135, 2021

de cause sur les propositions que les 150 ont formulées sur ce sujet. Il est clair que « *La publicité est au cœur des contradictions de nos sociétés en matière de transition écologique. D'un côté, elle représente une composante importante d'un modèle qui privilégie la consommation, alors que la transition écologique suppose un monde plus sobre, soucieux des limites planétaires et de l'empreinte écologique des activités humaines. De l'autre, c'est un instrument qui fait partie intégrante de l'économie de marché. Ce type d'organisation suppose que des structures autonomes, les entreprises, fassent connaître au consommateur les caractéristiques des produits ou services qu'elles proposent.* »⁶⁵ Le **secteur automobile** est l'épicentre de ces contradictions comme deuxième secteur après la grande distribution pour les dépenses publicitaires. Les différents rapports ayant pour but de réguler la publicité visaient la lutte contre le gaspillage, la surconsommation, ou l'excès de CO₂ ; or la Convention citoyenne pour le climat avait visé clairement l'objectif de sobriété, en proposant l'expression : « *En avez-vous vraiment besoin ? La surconsommation nuit à la planète.* » La mention disparaîtra de la loi, on l'a vu, et ne restera que l'interdiction de la **publicité en faveur des énergies fossiles** en 2022, **et des voitures les plus polluantes** en 2028. La fin des avions publicitaires est programmée fin 2022. L'**inscription de l'impact climatique** sur les publicités devient aussi obligatoire. Les premiers affichages environnementaux concerneront en 2022 les publicités de voitures et d'électroménager, et un **dispositif « Oui pub »** sera expérimenté sur les boîtes aux lettres dans des collectivités locales volontaires, et les maires pourront encadrer les écrans publicitaires dans les vitrines.

- **le défaut d'imaginaires** : on rétorquera que les imaginaires ne se décrètent pas, et que c'est heureux. Mais, en fait, nos imaginaires quotidiens sont en ce moment, puisque progresse la conscience environnementale,

tirillés entre la consommation inatteignable au fur et à mesure que les inégalités se creusent, et l'angoisse de la fin d'un monde, si ce n'est du monde, c'est ce qu'on nomme écoanxiété. Or dire que la sobriété ne doit pas être triste, ou être juste, ou républicaine, ou fraternelle, ou spirituelle est utile, mais insuffisant. Nous pensons qu'elle doit être **désirable**, et cela passe par des ruptures de comportements de groupes sociétaux de plus en plus nombreux, observables aussi bien dans la vie de tous les jours que dans des œuvres.

f. **La sobriété, une dérobade de plus ou un socle de rupture ?**

Les valeurs fondamentales de la société pourraient-elles reposer sur la **puissance de la sobriété**, soit, qu'il est possible de satisfaire ses besoins vitaux avec des moyens plus simples et plus sains ? Cela nécessite d'ancrer que l'antinomie du bonheur est la surabondance⁶⁶ comme nous le verrons dans la dernière partie (3).

Si, on l'a vu, la décroissance pris comme objectif et modèle ne nous apparaît pas comme fondateur ou réaliste, il est cependant significatif que **les Français croient en la possibilité d'une rupture** : deux tiers des français s'estimaient favorables au concept de « *décroissance* » dans un sondage réalisé en pleine pandémie, en 2019⁶⁷. Les concepts de « *décroissance* » ou de « *post croissance* » font leur chemin, illustrant les limites de notre fonctionnement actuel basé sur la croissance généralisée et sans fin. **On peut considérer que la sobriété peut incarner une sorte de décroissance de certains secteurs obsolètes de l'économie dans les pays développés plus que dans les pays en voie de développement.** Ainsi le Shift Project a récemment publié un ouvrage présentant un « Plan de Transformation de l'Économie Française », visant à rendre concret et crédible la neutralité carbone à l'horizon 2050. Sans explicitement s'inscrire dans la sobriété, le PTEF, par son approche basée sur la physique et le caractère fini de nos ressources en énergie et en matériaux et non sur l'économie

⁶⁵ Géraud GUIBERT & Thierry LIBAERT, Rapport *Publicité et transition écologique*, page 6, 2020

⁶⁶ Pierre Rabhi, *La sobriété heureuse*, 2010

⁶⁷ Sondage Odoxa, *Les Français, plus « écolos » que jamais*, 2019. (13% « très favorables » et 54% « plutôt favorables »)

financière, s'inscrit dans une approche de sobriété. Celle-ci passe par « des pans de décroissance » : ainsi en matière de technologies, le PTEF, par exemple, « *ne mise pas sur la diffusion massive demain d'une technologie que les spécialistes jugent peu mature aujourd'hui. Nous devons être capables de naviguer dans un monde sans nouveautés techniques décisives* ». Cette approche de prudence est cohérente avec la sobriété en ce qu'elle ne fait pas reposer notre avenir sur toujours plus de technologies. On verra au chapitre suivant nos préconisations là-dessus.

Le PTEF mentionne explicitement la sobriété dans ses analyses ; il envisage explicitement de produire et consommer moins de certains produits particulièrement émissifs, en prenant notamment trois exemples : acier, viande rouge et vols en avion.

Cette sobriété n'est pas imposée mais repose sur une meilleure information / formation des citoyens sur les enjeux climatiques et environnementaux, et une gouvernance permettant de conduire la transition.

La sobriété, si elle devient la colonne vertébrale de la transformation, doit être adoptée et déclinée de manière constante : trop souvent depuis 30 ans, nous sommes passés d'un concept à un autre (développement durable, transition, mutation, métamorphose, économie positive, circulaire, collaborative, de fonctionnalité, verte etc ...) Le progrès des consciences, et la crédibilité de certaines solutions devraient nous inciter à stabiliser ce concept dans le temps.



L'innovation, voie royale de la sobriété ?

a. Les contradictions entre les innovations techniques et la recherche de sobriété

On pourrait s'étonner de lire dans un document consacré à la transformation écologique le recours à l'innovation. Existente en effet deux courants, qui, s'ils ne s'opposent pas à notre sens, sont cependant souvent présentés comme antinomiques. Les penseurs et théoriciens de la décroissance ou de la sobriété se sont élevés contre les innovations technologiques.

Si l'on se réfère par exemple à la pensée de **Jacques Ellul**, philosophe majeur, mais finalement peu connu, même par la mouvance écologique, celui-ci, à partir d'une analyse du développement technique, considère que la technique est devenue un phénomène autonome : autonomie par rapport à l'économique, le politique, le culturel, la morale et, en fin de compte, autonomie par rapport à l'homme lui-même. Il n'est pas « *anti-technique* », mais met en garde contre le fait que : « *la technique se développe parce qu'elle se développe* ». Il défend le fait que, pour corriger une erreur technique, seul un remède technique peut y parvenir, si bien qu'il y a « *auto-accroissement* » de l'innovation technique. De ce fait, il développe le concept de « système technicien » qui fournira le titre de son deuxième ouvrage sur le sujet, en 1977. « *La question que nous nous étions posés à l'époque avec Bernard Charbonneau [...] était la suivante : si Marx revenait aujourd'hui, quel phénomène retiendrait-il pour caractériser notre société ? Nous étions convaincus que ce ne serait plus ni le capital ni le capitalisme, mais le développement de la technique, le phénomène de la croissance technicienne.* Il s'inspire donc de la pensée marxiste, qui considère que l'accumulation de travail est la source de richesse pour un système économique, pour

défendre une autre idée : c'est l'innovation technique qui engendre l'enrichissement dans les sociétés « *post-industrielles* », et que l'aliénation, au sens où Marx l'a développée, provient du système technicien et non plus du système économique. On a pu dire que « *à la catégorie marxiste de « marchandise » se substitue celle d'« objet technicisé », beaucoup plus décisive pour expliquer la société moderne* ».

Très tôt, dans les années 1925, Ellul a expliqué que s'ajoutait au milieu naturel une « *seconde nature* », un milieu naturel technicisé qui détruirait le milieu naturel ; et, il a défendu qu'il fallait rompre radicalement avec la logique techniciste et productiviste sur laquelle les sociétés modernes reposaient. Tout cela alors qu'il n'a pas connu l'essor du numérique.

Beaucoup d'autres penseurs ont suivi ce chemin : on pense évidemment à **Ivan Illich**, déjà cité, qui lie, comme Ellul, la reconquête de la liberté humaine et la rupture avec la « *soumission au besoin* »⁶⁸, elle-même alimentée par les innovations techniques. Ivan Illich propose ainsi une réflexion sur les besoins, traditionnellement distingués des désirs « *Il fut un temps où la condition humaine renvoyait à une manière de vivre dans les limites de nécessités immuables à l'intérieur desquelles chaque culture, chaque génération cultivait des désirs et des projets de nature symbolique. Par exemple, sans moyen de transport ou de réfrigération, sans semences conçues en laboratoire, une grande variété d'aliments était cultivée qui permettait un régime alimentaire complexe mais simplement structuré, correspondant à un rythme saisonnier ritualisé.* »⁶⁹ Illich insiste sur la satisfaction des besoins fondamentaux, distincte des désirs que la société de consommation suscite, au point que « *le besoin personnel devient un manque mesurable* ». Mais il ne condamne pas la technique comme Ellul, et, il

⁶⁸ **Thierry Paquot, Ivan Illich** pour une ascèse volontaire et conviviale, Lyon, Editions le passager clandestin, *Les précurseurs de la décroissance*, 2019, page 79

⁶⁹ **Ivan Illich, L'ombre que l'avenir projette**, cité par Thierry Paquot, Ivan Illich pour une ascèse volontaire et conviviale, op. cit., p. 109

fonde son projet de « société conviviale », ou d'« ascèse volontaire » sur l'utilisation, par les individus, d'outils conviviaux, qui permettent à chaque individu et à la société toute entière de répondre aux besoins fondamentaux de l'existence humaine de manière autonome : « L'outil est convivial dans la mesure où chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent et aussi rarement qu'il le désire, à des fins qu'il détermine lui-même. L'usage que chacun en fait n'empiète pas sur la liberté d'autrui d'en faire autant. Personne n'a besoin d'un diplôme pour s'en servir ; on peut le prendre ou non (...) L'outil simple, pauvre, transparent est un humble serviteur ; l'outil élaboré, complexe, secret est un maître arrogant. »⁷⁰

« L'homme moderne a du mal à penser le développement et la modernisation en termes d'abaissement plutôt que d'accroissement de la consommation d'énergie. Pour lui, une technique avancée rime avec une profonde intervention dans les processus physiques, mentaux et sociaux. Si nous voulons appréhender l'outillage avec justesse, il nous faut quitter l'illusion qu'un haut degré de culture implique une consommation d'énergie aussi élevée que possible. »⁷¹

Serge Moscovici prône aussi la rupture des écologistes (il en est le vrai fondateur) avec « la société industrielle et de ses aspects productivistes, technocratiques et de consommation », que la poursuite de la croissance symbolise. En revanche, il fait une nuance, plus forte qu'Illich, en distinguant trois orientations dans le siècle : « Il y a une orientation organique affective : ce qu'on sent chacun, l'amour de la terre, de la simplicité, de pouvoir respirer, ralentir un peu l'existence, etc. On veut retourner à la nature. Ensuite, il y a l'orientation technique qui veut résoudre le problème des excès de la technique : pas assez d'air, trop de pollutions, etc. C'est vu comme des problèmes neutres, de choix de « bonnes techniques » pour remplacer les « mauvaises techniques », grâce à des experts. Puis, il y a l'orientation vers la question naturelle, dont je disais qu'elle dominerait le vingtième siècle et les suivants, concernant à la fois le type de société et le type de savoir, le choix

de nature que les gens veulent créer, dans la manière de mettre en œuvre les savoirs scientifiques et techniques. Et cela n'est pas une affaire de comités d'éthique, de morale - il n'y a pas d'experts en éthique ou en morale - mais c'est l'affaire de chacun, de citoyens. Pour moi, l'écologie politique a été, et est toujours, ça. »⁷² Sa critique de la technique est fondée sur le fait qu'elle entraîne une « perte d'humanisme », comme il le souligne dans son essai *De la nature*, écrit en 2002 : « Et c'est assurément le grand malheur de la civilisation moderne qu'ayant l'exemple de cette science-là continuellement sous les yeux, on ait voulu l'imiter et faire une société conçue à son image, pour ainsi dire une société sans hommes. »⁷³ Aussi qualifie-t-il d'« ethnocide » l'évolution du monde vers l'occidentalisation et la réindustrialisation.

Bien sûr, ces fondateurs de l'écologie politique seront peu entendus dans des années où explosent les techniques qui sont le moteur de la croissance économique de l'après-guerre, sauf dans des cercles philosophiques ou militants. On relègue leur pensée dans les sphères de l'utopie, en les reliant au mythe du bon sauvage chez Rousseau ; on leur cloue le bec en prenant à partie la société en lui demandant « Voulez-vous revenir à la bougie ? », ce qui annihile toute possibilité de débat dans les sphères économiques dirigeantes. D'ailleurs, ces thèses sont écartées vigoureusement par certains, comme par exemple le philosophe Emmanuel Levinas, qui s'oppose à ceux qui « prétendent défendre l'homme contre la technologie de notre siècle. » Il les traite de « réactionnaires », en soulignant que « avec l'ébranlement des civilisations sédentaires, avec l'effritement des lourdes épaisseurs du passé, avec le palissement des couleurs locales avec les fissures qui lézardent toutes ces choses encombrantes et obtuses auxquelles s'adosent les particularismes humains, « l'émancipation humaine » est au rendez-vous. Rattachant le courant de pensée qui met en cause la technique à Heidegger, il prône au contraire la technique comme un affranchissement à la condition humaine primitive qui assigne à résidence (le « Lieu » heideggerien) l'humanité. C'est ainsi que, dans un célèbre article, il célèbre

⁷⁰ Ivan Illich, *Œuvres complètes*, vol. 2, Paris, Fayard, 2005, pages 45 et 101

⁷¹ Ivan Illich, *La convivialité*, op. cit., p. 51.

⁷² Interview de Serge Moscovici, par Stéphane Lavignotte dans le numéro 1 de la Revue ECO'REV (2000)

⁷³ Serge Moscovici, *De la nature. Pour penser l'écologie*, Métailié, 2002, p. 92

l'exploit de Gagarine, en célébrant le fait que *« pour une heure, un homme a existé en dehors de tout horizon – tout était ciel autour de lui, ou, plus exactement, tout était espace géométrique. Un homme existait dans l'absolu de l'espace homogène. »*

Pour conclure sur les origines intellectuelles du trio technique/innovation/sobriété, il faut aussi se reporter à l'influence du Groupe des 10, constitué de scientifiques et de politiques qui se sont réunis régulièrement entre 1969 et 1976, dans le but d'utiliser les nouvelles connaissances scientifiques et techniques pour mieux comprendre les comportements des hommes et des sociétés, et agir sur les décisions politiques. Par la transdisciplinarité, et la cybernétique, la théorie des ensembles, la théorie de l'information. En leur sein, des scientifiques comme Laborit, des sociologues comme Edgar Morin, des prospectivistes comme Joël de Rosnay, des économistes comme René Passet, tentent de s'appuyer sur la cybernétique pour penser l'ensemble de la société, à partir d'outils mathématiques, qui seront les précurseurs des *« modèles »*. Mais le groupe, qui échangera avec le Club de Rome, sera peu à peu dominé par l'approche techniciste, pour finalement aboutir à la création du CESTA, le Centre d'études des systèmes et des technologies avancées.

La *« victoire »* de l'innovation technique paraît complète, et elle ne sera plus contestée que marginalement, et surtout dans les sphères politiques ou philosophiques de l'écologie, jusqu'à ce que le doute apparaisse avec l'aggravation des phénomènes environnementaux, en particulier climatiques. Après l'Accord de Paris, un rapport de l'EASAC démontre que la contribution potentielle des technologies d'émission négative est insuffisante pour permettre à l'humanité d'atteindre leurs objectifs. Ils constatent que les NET (Technologies d'émission négative) ont un *« potentiel réaliste limité »* pour stopper les augmentations de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à l'échelle envisagée dans les scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Aucune des NET n'a le potentiel d'absorption de carbone à l'échelle de gigatonne (Gt) et au taux de déploiement envisagé par le GIEC, y compris le reboisement, le boisement,

l'agriculture favorable au carbone, la bioénergie avec capture et stockage du carbone (BECC), l'altération améliorée, la fertilisation des océans, ou la capture directe de l'air et le stockage du carbone (DACC).

« Les scénarios et les projections qui suggèrent que la contribution future des NET à l'élimination du CO2 permettra de répondre aux objectifs de Paris semblent optimistes sur la base des connaissances actuelles et ne devraient pas servir de base pour développer, analyser et comparer des scénarios de trajectoires énergétiques à long terme. L'UE compte sur les NET pour compenser les échecs d'atténuation adéquate des émissions, ce qui peut avoir de sérieuses implications pour les générations futures », déclarent les Académies européennes des sciences.

Au plan régional, l'application des propositions de Jeremy Rifkin, qui a théorisé en 2013 la réconciliation entre écologie et technologie, est intéressante : l'idée de Troisième Révolution industrielle qu'il prônait voulait rompre avec le fondement de l'économie du 20^{ème} siècle, l'énergie fossile et les terres rares, en prenant *« en compte à la fois l'efficacité thermodynamique et les conséquences entropiques »*, souligne Rifkin. Après la Première Révolution industrielle, qui serait née au XIX^e siècle de la machine à vapeur et de l'imprimerie, et la Deuxième, qui aurait vu au XX^e siècle la convergence du moteur à combustion avec la communication électrique, la Troisième Révolution industrielle devait être celle de *« la communication par Internet et des énergies renouvelables »*, en particulier, l'hydrogène et le recours aux imprimantes 3D qui, grâce à des *« réseaux intelligents »*, devaient transformer toute habitation en productrice autonome d'énergie.

Cette thèse, que le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais a tenté de mettre en œuvre en 2013 sous le nom de Rev3, a été remodelée après la création de la grande région en 2016, après un constat fait dans le cadre du programme *« sobriétés »*, initié par l'ADEME et le conseil régional en 2010 : *« La question n'est pas tant de savoir si les institutions devront gérer les conséquences matérielles de la finitude énergétique, mais plutôt d'anticiper comment pourra se négocier la répartition des efforts de sobriété quand la concrétisation de cette finitude ne permettra plus aux décideurs de*

temporiser. » À ce jour, les institutions du Nord-Pas-de-Calais n'ont pas fait de la sobriété énergétique un axe structurant de leurs politiques régionales de MDE (Maîtrise de la Demande d'Énergie), mais continuent à soutenir cette réflexion de manière externalisée.

Un nouveau document édité par le nouveau Conseil Régional en 2018, présentent trois scénarios⁷⁴ :

1/ Scénario « autonomie régionale faible », les grands équipements ou installations industrielles - aciéries et métallurgie² – qui s'inscrivent dans des systèmes économiques largement mondialisés et dont les évolutions sont d'abord issues de logiques nationales, voire internationales, ne sont pas pris en compte dans le calcul du degré d'autonomie énergétique de la région.

2/ Scénario « autonomie régionale forte » : les grands consommateurs sont réintégrés dans le périmètre de calcul de l'indicateur d'autonomie énergétique et l'on s'efforce de couvrir l'ensemble des besoins énergétiques régionaux en mobilisant l'ensemble des potentiels ENR possibles. Mais il n'y a pas d'hypothèses supplémentaires sur le volet demande.

3/ Scénario « production optimisée et sobriété » : les gisements ENR sont plus largement mobilisés que dans le scénario 1, mais l'on tente aussi de réduire encore la consommation pour atteindre une couverture complète des consommations régionales par une production renouvelable locale.

C'est la première fois que, dans ce programme de 3ème révolution industrielle, le mot sobriété était prononcé, et il est intéressant de constater qu'il est couplé avec le niveau régional, et un recours plus important aux renouvelables.

Cet exemple montre qu'à partir d'une démarche de transformation technologique initiée par Rifkin, qui générerait une transition vers des énergies moins carbonées, les innovations de la TRI s'agglomèrent dans un vrai changement de paradigme, dont le ciment est la sobriété. Cette « réconciliation » est bien évoquée par Gilles Bœuf, lorsqu'il affirme, en préfaçant « #sobériser, Innover pour un monde

durable » : « L'innovation est chevillée au système Terre et à la nature, dont la biodiversité. Sans innovation, elle ne serait plus là, et elle dure depuis près de 4 milliards d'années. (...) La Terre a cette longévité et a vécu beaucoup d'évènements dramatiques, révélés par les grandes crises d'extinctions massives, mais elle s'en est toujours sortie grâce à ses innovations. C'est tout l'intérêt du biomimétisme, et de la bio-inspiration. Le vivant ne maximise jamais, il optimise ! Et ceci sans jamais gaspiller l'énergie, à des coûts très bas, et sans produire de déchets toxiques : tous les déchets dans la nature trouvent preneur ! Alors comment peut s'en inspirer l'entreprise pour ses innovations ? Sans innovations une entreprise n'a aucun avenir. L'un des éléments prônés par notre mission est la sobriété : éviter tout gaspillage, être parcimonieux en énergie, ne pas polluer, et ne consommer que ce qu'il nous faut en recyclant au maximum les denrées rares. Avant toute chose, c'est d'abord du bon sens, et, ensuite, c'est aussi un extraordinaire défi technologique, générateur d'emplois. »

b. Les technologies vertes et réparatrices

Comme le dit justement un article du 9 février 2021 de Forbes, « les entreprises de la **GreenTech** s'appuient sur la technologie et l'ingénierie de pointe pour réduire l'impact de l'Homme sur la Terre, pérenniser son existence en établissant un rapport sain avec son environnement et contrebalancer et pour réparer son empreinte nocive ». La **GreenTech** couvre de nombreuses problématiques : la transition verte dans l'industrie ; les « smart cities », ou le concept de végétalisation de nos villes, les modes alternatifs de consommation énergétique, le recyclage, bâtiments économes voire autosuffisants en énergie, et la mise en place de réseaux intelligents ; la transition énergétique à l'international grâce notamment à l'essor des énergies renouvelables et de l'écomobilité ; l'agriculture et l'alimentation, en trouvant des solutions au gaspillage alimentaire, en créant des modes de culture biologiques, viables et alternatifs, et en mettant en avant les circuits courts ; la réduction du gaz à effet de serre pour

⁷⁴ Scenarios d'actualisation du master plan pour la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France, 2018

assurer la protection à long terme de l'environnement.

On a pu dire que les technologies vertes étaient « *l'eldorado de la sobriété* »⁷⁵, car elles semblent réconcilier miraculeusement ce que les philosophes avaient opposé, comme on l'a vu plus haut ; notons que le mouvement GreenTech est d'abord né aux États-Unis dans la Silicon Valley puis en Allemagne dans les domaines de l'éolien et du solaire. Le premier Grand Emprunt national, dont les lignes directrices ont été fixées par la Commission Juppé Rocard, ont consacré les technologies vertes : « *Pour que les innovations énergétiques deviennent économiquement viables et soient la base de nouvelles filières industrielles françaises, des investissements risqués et à long terme sont nécessaires, que les financements privés ne peuvent assurer seuls. L'intervention de cofinancements publics est justifiée en raison des externalités qu'ils engendrent (gains environnementaux, sociaux et économiques). L'atteinte des objectifs ambitieux que la France s'est fixée en matière climatique et énergétique et l'urgence environnementale appelle une mobilisation exceptionnelle et rapide de moyens, à laquelle l'emprunt national peut apporter une contribution décisive.* »⁷⁶ Puis le plan stratégique Ecotech a propulsé la France à un niveau compétitif : en 2016 le Ministère de l'environnement a lancé la GreenTech verte pour rapprocher la transition écologique et la révolution numérique, avec la création d'un incubateur, des appels à projets, un concours de création de startups, des hackathons et s'appuie sur le principe de partage des données très répandu dans le domaine de l'écologie. Un label a été créé, et plus de 140 entreprises bénéficient du label GreenTech verte. Fortement soutenu par l'Europe, grâce au Winter Package, plan d'action adopté par l'Union européenne en 2016, puis l'Europe se place, au plan international, en chef de file de la transition énergétique.

Le plan de relance d'octobre 2021 a fléchi 30 Milliards pour les « *innovations vertes* », avec l'avion « *vert* », le développement des petits

réacteurs atomiques (*small modular reactor* — SMR), porté par un budget d'un milliard d'euros, « *l'hydrogène vert* », et, dans une moindre mesure, sur les énergies renouvelables.

Aujourd'hui, la croissance du marché des technologies vertes est forte, avec un CA mondial de 4 628 Mds € en 2020 (contre une prévision de 4 200 Mds € selon l'atlas 2016) et de 9 380 Mds € attendus en 2030, avec une croissance annuelle de +7,3% par an dans le monde. L'efficacité énergétique est le segment le plus important en 2020 (1 224 Mds € soit 26% du marché mondial des technologies vertes, mais l'agriculture-sylviculture durable et l'économie circulaire sont les deux plus petits secteurs en 2020.⁷⁷

Ces Plans ont été critiqués par les ONGs, et aussi par le Haut Conseil pour le Climat, qui, déjà, avait déploré que la sobriété n'était pas traitée dans le premier Plan de relance, même si « *on trouve néanmoins quelques actions de maîtrise de la demande en énergie dans la mesure de rénovation des bâtiments publics qui inclut le financement d'actions dites à gain rapide portant sur le pilotage des systèmes de chauffage ou encore la modernisation des systèmes d'éclairage dans les bâtiments publics.* »⁷⁸ On voit donc que, dans la pratique, les innovations vertes, si elles peuvent favoriser l'atteinte de la sobriété, peuvent connaître une dérive « *techniciste* », et leur avènement négliger le but principal, soit la réduction des émissions de GES, ou bien la lutte contre la perte de biodiversité.

En tout état de cause, les innovations ne doivent pas s'appliquer uniformément, ni brutalement, car les différents secteurs ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques. Les secteurs d'activité sont positionnés différemment au regard de la transition écologique en fonction de l'urgence ou non de la nécessité de leur transition et de l'existence plus ou moins grande de solutions alternatives. Pour envisager ces différences, le recours aux distinctions : « *Anticipation Zone* », « *Hazard Ahead* », « *Chaos Zone* » et « *End Zone* »⁷⁹,

⁷⁵ Bettina Laville, *Les technologies vertes, Eldorado de la sobriété ?* Les Ateliers de la Terre, 2010

⁷⁶ Investir pour l'Avenir, page 35

⁷⁷ Atlas annuel des technologies vertes, BMU, Avril 2021

⁷⁸ France Relance, avis du HCC décembre 2020, page 23

⁷⁹ Anh Nguyen, Auriane Clostre, Harvard Business Review, *Transition écologique : quelle stratégie d'innovation pour votre secteur ?*, 2021

est utile. Selon ce modèle, chaque zone a des enjeux spécifiques et doit adopter une stratégie ciblée avec un profil d'ambition d'innovation adapté. Pour cela, sont analysés les différents défis et goulots d'étranglement auxquels sont confrontées les catégories d'industries, en fonction de l'urgence à évaluer et de la qualité des champs d'innovations existants. Se dégagent alors certains secteurs dans la « end zone », où il y a urgence à agir et à développer des nouvelles solutions, c'est le cas par exemple de l'industrie pétrolière et gazière. A l'opposé, la zone d'anticipation comprend des secteurs qui sont identifiés comme émettant peu de gaz à effet de serre, qui peuvent tout de même s'améliorer mais sans urgence à réinventer radicalement leurs modèles. C'est le cas par exemple du secteur des services.



Source : Harvard Business Review France, *Transition écologique : quelle stratégie d'innovation pour votre secteur ?* 2021.

S'il y a consensus sur le fait que la transition écologique des pays industrialisés et le développement socio-économique des pays les moins avancés, doit reposer sur la diffusion massive d'innovations, on voit donc que ces dernières sont diverses en fonction des acteurs concernés et des objectifs fixés. On pense bien sûr d'abord à celles qui reposent sur la conception de produits, services, et de procédés. Et on voit de plus en plus se développer de nouvelles méthodes de commercialisation, de financement ou

d'organisation des relations entre des parties prenantes. Enfin, les innovations peuvent également être sociales, améliorer les processus coopératifs, d'inclusion, et de bien-être.

c. Innover pour réagir : l'exemple de l'intelligence artificielle comme outil d'accélération et d'action

Pourtant un secteur technologique apparaît indispensable aujourd'hui pour atteindre les objectifs de sobriété, et surtout être un instrument d'accélération des mesures répondant à l'accélération des destructions des équilibres : c'est ce qu'affirme Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques : « Je crois même que cette relation entre numérique et environnement est plus profonde encore qu'il n'y paraît : la transition écologique, notamment la transition énergétique, ne sera possible qu'avec le numérique, pour une raison simple qui touche à l'essence même de la transition environnementale. Celle-ci repose très largement, en effet, sur un problème mathématique d'optimisation des ressources sous contrainte, s'agissant de ressources limitées. Elle repose aussi sur des fonctionnements beaucoup moins centralisés et beaucoup plus répartis – c'est le cas par exemple des smart grids ou encore des circuits courts. »⁸⁰

Les innovations technologiques seraient donc très utiles en ce qu'elles modélisent les conséquences de nos changements de comportements. Cela est essentiel pour poursuivre l'accroissement de la prise de conscience et guider nos futurs choix. L'**intelligence artificielle** nous permet par exemple de modéliser des projections scientifiques et d'anticiper le changement climatique. Ces outils innovants ont une grande importance pour faciliter la compréhension du besoin de changement et surtout pour définir les cibles du changement. C'est ce qu'a développé le Comité 21 dans un atelier sur l'adaptation au changement climatique dédié au

80 Intervention du Ministre Cedric O lors de la discussion de la loi Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, Sénat, 12 janvier 2021

numérique⁸¹ : « *Les outils numériques, désormais présents dans une grande partie de la vie quotidienne et professionnelle, font partie des options qui peuvent aider à mettre en place des nouvelles pratiques visant à mieux protéger les systèmes tout en leur permettant d'économiser les ressources dans l'optique d'atteindre une trajectoire durable.* » C'est ainsi que divers outils technologiques permettent de plonger les individus au sein des enjeux environnementaux tels que la réalité augmentée, et la réalité virtuelle, exemples développés au cours de cet atelier ; ou encore des formations interactives en « immersion ». Les quelques plateformes numériques présentées ci-dessous permettent également aux individus de comprendre les enjeux de la sobriété face aux dérèglements climatiques à travers de véritables ateliers de projections :

- **L'atlas interactif du GIEC⁸²** permet de visualiser les évolutions possibles des changements de température et les conséquences sur les différentes régions du monde. Ce simulateur en ligne permet une projection dans l'ensemble des zones géographiques du monde, avec de nombreux scénarios climatiques modélisables selon plusieurs critères à configurer. Il permet la prise de conscience de l'impact du changement climatique sur notre environnement.
- **Le MIT et le think tank Climate Interactive** mettent également à disposition des citoyens du monde entier un simulateur en ligne⁸³ permettant de visualiser l'impact des actions en faveur du climat (mais pas (encore ?) en faveur de la biodiversité) selon de nombreuses variables à moduler telles que la déforestation, la taille de la population mondiale, la taxation des énergies, etc. Cela permet de constater quels effets peuvent avoir nos prises de décisions sur notre planète, tout en informant sur les facteurs qui font la différence. Des simulations sont réalisées dans des écoles notamment, afin que les jeunes visualisent les

enjeux du changement de nos comportements sur le climat.

- **Météo-France** a également mis en place une application en libre accès, appelée « *Climat HD* »⁸⁴, pour permettre au grand public de suivre les changements climatiques passés et futurs, en France, mais aussi à l'échelle de leur région.
- L'atelier immersif et pédagogique de **l'ONG « 2tonnes »** permet également de comprendre les solutions à apporter pour limiter le dérèglement climatique, et passer à l'action concrètement. Des ateliers publics et privés plongent ainsi les citoyens dans la prise de décision et leurs impacts environnementaux.

Toutes ces expériences sont un réel atout dans l'avancée vers le changement des comportements car comme on le résume dans notre compte-rendu d'atelier sur le numérique : « *L'expérience vécue favorise la création d'un souvenir qui est quasi similaire à celui qui aurait pu être créé dans une expérience réelle. Se crée alors dans la mémoire une référence qui est mobilisée par le cerveau lors de situations similaires vécues dans la réalité à l'origine d'une évolution comportementale.* » De plus, dans la suite de cette prise de conscience, les innovations technologiques peuvent permettre de s'adapter et de développer notre efficacité. Les outils intelligents par exemple peuvent être utilisés dans le domaine des transports en permettant une plus grande fluidité, ou dans d'autres secteurs en optimisant la multimodalité ou en réduisant les incertitudes. Tous ces outils apparaissent donc bien comme un moyen efficace pour analyser et valoriser des données générales et ciblées pour optimiser le pilotage des stratégies de transformation en éclairant et en déclenchant les décisions des acteurs publics et privés.

C'est pourquoi le mouvement « *Al for Good* », initiative lancée en avril 2018 à l'Assemblée nationale avec Cédric Villani sous le haut patronage

⁸¹ **Comité 21**, Atelier #8 ACC *Le numérique, levier d'adaptation aux changements Climatiques*, novembre 2021, compte-rendu et replay disponibles sur l'espace adhérent du Comité 21.

⁸² **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**, Atlas interactif du dernier rapport du groupe 1

⁸³ **Massachusetts Institute of Technology (MIT)**, plateforme interactive « EN-ROADS »

⁸⁴ **Météo France**, plateforme interactive « Climat HD »

du président de l'Assemblée nationale François de Rugy, vise à mettre l'Intelligence Artificielle au service de l'innovation sociale et environnementale afin de trouver des solutions concrètes. La maîtrise grandissante de la Data permet de mieux cartographier les écosystèmes et anticiper les risques. Ainsi, le AI for Good Global Summit se concentre sur des types de projets comme la dégradation des forêts ou les modèles agricoles, maximiser et sécuriser les revenus des petits agriculteurs et prévenir les famines. Microsoft en a développé plusieurs sous la bannière « *AI for Earth* », dont FarmBeats, et de nombreuses start ups créées par des jeunes soucieux de l'avenir de la planète s'attachent à des solutions visant la sobriété.

La France a ouvert ses données dès 2014 et se place quatrième sur 94 pays recensés par le Global Open data index. Le cadre législatif et réglementaire français est très favorable, car grâce aux ressources de l'Etat, de 300 collectivités territoriales et d'acteurs privés, nous disposons d'immenses ressources en données disponibles, dont certaines très anciennes ont été numérisées et que bien des pays peuvent nous envier.

S'il fallait ne retenir qu'un seul champ à transformer par le déploiement de ces plateformes de données, on retiendrait celui dont tout simplement notre survie dépend : l'impérieuse nécessité de réussir la transition écologique. On sait que, parmi quelques autres, il existe deux leviers puissants dans la lutte contre le changement climatique : l'efficacité énergétique grâce à la rénovation du parc immobilier et le développement des énergies renouvelables. Le Premier Ministre a ajouté la rénovation thermique et énergétique des bâtiments à la liste des sujets sur lesquels des solutions territoriales doivent être trouvées le plus rapidement possible, étant donné l'accélération du réchauffement climatique.

Déjà ces innovations changent la donne en matière de transformation écologique : citons, on y reviendra encore une fois, les smart cities, qui accueillent de nouveaux services urbains, destinés à améliorer la performance opérationnelle des villes, à offrir plus de transparence et d'interactions

avec les citoyens, et à réduire l'impact environnemental des territoires. Veolia ainsi propose un service « *Urban X* », qui, en valorisant les données issues des objets connectés (capteurs, sondes, compteurs, internet des objets), permet de mesurer en temps réel la qualité de l'eau, réduire les pertes sur les réseaux, piloter en temps réel la collecte et le traitement des déchets, ou encore augmenter la performance énergétique des services urbains tout en préservant les ressources. L'entreprise décline d'ailleurs aujourd'hui plus le concept de « *ville sobre* » que de smart city, en prônant « *Une vision systémique au service de la sobriété environnementale* ».

d. Les effets rebond des technologies visant la sobriété

Le problème principal des technologies, consiste dans l'utilisation des ressources rares, si bien qu'on peut se demander si, avec elles, on ne déplace pas tout simplement leur surconsommation dans des secteurs différents que celles utilisées dans l'économie classique ; ainsi, Philippe Bihouix, auteur de « *L'Âge des Low Tech* », relève que les énergies renouvelables consomment énormément de matières non renouvelables (métaux, terres rares), et délocalisent la pollution. L'efficacité énergétique génère souvent un effet rebond qui annule de ce fait ses conséquences en matière de sobriété : le numérique est au cœur de ces contradictions.

L'intelligence artificielle présentée ci-dessus pose également la question de la pollution du numérique : les équipements numériques représentent 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et nous risquons de voir ce chiffre doubler d'ici 2025⁸⁵. Plus précisément, nous avons expliqué en trois points en quoi les high-techs ne sont pas durables dans un atelier du Comité 21 dédié aux low-tech⁸⁶ :

- Les ressources des high-techs sont non-renouvelables : au rythme de production actuel, les ressources abiotiques seront épuisées dans une à deux générations.

⁸⁵ ADEME, *La face cachée du numérique*, guide pratique de 2019, disponible ici.

⁸⁶ Comité 21, Atelier #2 *Nouvelles technologies : menaces ou opportunités à la sobriété, quelle place pour les low-tech ?* mars 2021, compte-rendu et replay disponibles sur l'espace adhérent du Comité 21.

- Les enjeux systémiques induisent que toute innovation technique ou technologique nécessite des conditions de production et d'usage non durables.
- L'effet rebond des outils high-tech aggravent l'épuisement des ressources et les pollutions liées au cycle de vie des équipements.

En 2015, la consommation en énergie des datacenters équivalait à environ 4% de la consommation globale dans le monde selon RTE. Et selon la Commission européenne⁸⁷, la consommation énergétique des datacenters est passée de 53,9 TWh/an à 76,8 TWh/an entre 2010 et 2018. De plus, la consommation moyenne en énergie pourrait augmenter encore de 25% d'ici 2025. Il y a donc une réelle problématique ancrée dans les esprits qu'il faut dépasser : les innovations peuvent être énergivores, et il n'est parfois pas plus efficace de remplacer des installations ou outils existants par des innovations « vertes ». En questionnant les besoins, on constate parfois que les innovations ne sont pas indispensables. L'accélération de la consommation de produits électroménagers⁸⁸ représente un exemple concret de la nécessité de questionner les besoins réels. On interroge alors l'éthique sur le besoin du renouveau. Certaines pratiques de géo-ingénierie par exemple, regroupant les technologies de capture et de séquestration du dioxyde de carbone ; et les technologies dites de « *gestion du rayonnement solaire* » (GRS) amènent à se questionner. Cela semble aller véritablement à l'encontre du principe de sobriété de tenter de modifier notre environnement en stockant du CO2

ou en changeant la réflexion des rayons solaires afin de réduire le changement climatique que notre suractivité humaine provoque. L'innovation ne doit pas conduire à la transformation de cycles naturels dont on ne saurait anticiper les dérèglements. Privilégier la sobriété, c'est aller vers un fonctionnement qui ne nécessite pas le développement de telles innovations très (trop ?) poussées qui pourraient là encore engendrer un effet rebond. Pourtant nous constatons le besoin d'innovations pour changer de modèle, même d'innovation de rupture, ce qu'il faut c'est trouver le bon équilibre.

D'après les membres de la Plateforme RSE, « *La transition numérique est l'une des grandes forces transformatrices de notre époque* »⁸⁹. Comment pourrait-elle alors ne pas contribuer à l'émergence d'une société sobre ? Dans son avis publié en avril 2021, la Plateforme RSE a étudié les conséquences matérielles du numérique et identifié les conditions de compatibilité avec la sobriété. Elle a avancé l'idée que le numérique ne peut être considéré comme un progrès technique que s'il est responsable et facilite la sobriété (via les usages, la réduction de la consommation des ressources, l'inclusion etc.). Ainsi, elle recommande que le principe de sobriété soit adopté comme stratégie principale et outil de déploiement de la Responsabilité Numérique des Entreprises (RNE)⁹⁰.

87 Commission Européenne, Une stratégie européenne pour les données, rapport de 2020

88 Commissariat général au développement durable, Modes de vie et pratiques environnementales des Français, analyse thématique de 2018

89 Plateforme RSE. Responsabilité numérique des entreprises 2. Enjeux environnementaux et sociaux, Avril 2021

90 Ibid, « Un déploiement nouveau et incontournable de la RSE, qui se fonde sur les mêmes principes de confiance, redevabilité, d'éthique et d'échanges avec les parties prenantes des entreprises. La transversalité du numérique et son omniprésence impliquent que la création de valeur qu'elle engendre soit comprise et partagée par tous, au regard de ses enjeux démocratiques, sociaux et sociétaux. Il s'agit d'un enjeu de confiance, d'une confiance à renouveler au regard des constantes évolutions des techniques. La RNE s'exerce dans des champs nombreux liés à l'usage des moyens informatiques et digitaux dont disposent les entreprises. Une entreprise numériquement responsable devrait ainsi répondre à plusieurs enjeux majeurs – en lien avec les Objectifs de développement durable : la responsabilité réglementaire liée à la protection et à l'usage des données, au respect du RGPD et des réglementations sectorielles ; la responsabilité éthique liée aux logiciels relatifs à l'intelligence artificielle ; la responsabilité sociétale relative à la gestion et l'utilisation des données, à la transformation des modes de travail, au partage des données et à l'inclusion de toutes et tous ; - la responsabilité environnementale liée à l'utilisation des données dans la prise en considération des impacts environnementaux directs et indirects des activités des entreprises. »

Cette précaution est en effet indispensable pour prévenir ce que l'on appelle l'effet rebond⁹¹. A consommer moins d'énergie pour une unité de production ou 1h de visionnage d'une série en streaming, on ne s'assure pas que l'on va consommer moins d'unités en valeur absolue et, au contraire, on peut inciter à en consommer plus sous prétexte que « *cela pollue moins* », que l'énergie utilisée est produite à partir d'énergies renouvelables. Beaucoup d'entreprises jouent sur cette ambiguïté en mettant en avant le fait qu'elles se fournissent à 100% à partir d'énergies décarbonées, décomplexant ainsi les consommateurs et évitant la question de la diminution de la production et de la consommation. Dans son étude sur la sobriété numérique de 2018⁹², le Shift Project montrait que la compatibilité du numérique avec l'accord de Paris était surtout liée à l'évolution des usages, et moins aux innovations technologiques et à l'efficacité énergétique. Même dans son scénario dit « *Sobriety* », qui repose sur « *un ralentissement de la croissance du trafic et de la production permis par la mise en œuvre de pratiques de sobriété, ces évolutions technologiques seules ne suffiraient pas sans une transformation profonde des usages* »⁹³.

En novembre 2021, la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France a été votée⁹⁴. Le Comité 21 l'a analysée et souligné le caractère précurseur de ce texte⁹⁵. A la lecture des différents chapitres, on comprend que l'objectif est bien d'aligner les usages avec les principes de sobriété : « *Chapitre Ier : Faire prendre conscience aux utilisateurs de l'impact environnemental du numérique* » ; « *Chapitre II : Limiter le renouvellement des terminaux* » ; « *Chapitre III : Faire émerger et développer des usages du numérique écologiquement vertueux* » etc. Les mesures suivantes vont en effet dans ce sens :

- Définition d'une stratégie numérique responsable dans toutes les communes de plus de 50 000 habitants au 1er janvier 2025
- Enseignement de la sobriété numérique dans les écoles
- Enseigner la sobriété numérique à la jeunesse
- Orienter les pratiques commerciales (limiter le renouvellement des terminaux, lutter contre l'obsolescence programmée, allongement de leur durée d'utilisation)
- Développer l'essor du reconditionnement des appareils numériques et de leur réemploi

Même si on sait, techniquement, réduire l'impact du système numérique d'un facteur 10, voire même 100, en augmentant la durée de vie des appareils, leur modularité, on est encore loin d'y parvenir, sauf par des innovations visant la sobriété au cœur même des innovations. Autrement dit, la solution n'est pas seulement dans des innovations pour la sobriété, mais dans la sobriété des innovations.

C'est d'ailleurs ce que recommandait le rapport final de la Convention citoyenne pour le climat : dans la présentation de l'objectif 2 du Chapitre "Produire et travailler" « *Nous voulons que d'ici 2025 tout soutien à l'innovation s'inscrive dans la logique de sortie d'un modèle basé sur le carbone pour contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. L'innovation doit être consacrée à la fin des émissions carbone. Il s'agit bien avec cette proposition de soutenir en priorité une disparition progressive et rapide de toutes les émissions plutôt que d'investir dans des innovations qui viseraient à compenser les émissions.* »

e. Les low techs, une perspective pour concilier innovation et sobriété

Philippe Bihoux, interviewé par le Comité 21 dans le cadre de l'atelier « *Nouvelles technologies* :

⁹¹ Ibid, « *L'effet rebond, aussi appelé paradoxe de Jevons (économiste britannique du XIXe siècle), décrit la façon dont certains gains (environnementaux en particulier) obtenus grâce à l'amélioration des processus sont contrebalancés par un accroissement des usages. Jevons soulignait que bien que les progrès techniques augmentent les capacités d'extraction de charbon et réduisent les consommations des machines, la consommation globale continue de croître.* »

⁹² The Shift Project, Lean ICT, Pour une sobriété numérique, 2018

⁹³ The Shift Project, Déployer la sobriété numérique, 2020

⁹⁴ LOI n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France

⁹⁵ Comité 21, Une loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France en cohérence avec le rapport de la plateforme RSE, Novembre 2021

menaces ou opportunités à la sobriété : quelle place pour les low tech ? » en 2021, décrit la pertinence des low techs dans les processus de sobriété : selon lui, les high-techs n'arrivent pas à « concilier l'inconciliable, par la croissance « verte », les progrès de la science, la substituabilité des facteurs et des processus de production par l'innovation permanente; en particulier, elles ne comptabilisent pas l'énergie « grise », l'extraction des matériaux, leur transport, la production des biens, énergie des outils de production les emballages, les livraisons etc. De plus, les ressources minières étant beaucoup épuisées, la consommation d'énergie est exponentielle pour les extraire. »

Les low techs ou « basses technologies », ne se résument pas à celles des siècles passés, comme on le caricature, d'ailleurs, Philippe Bihoux affirme que le retour à un passé sans machine et sans technique n'est plus possible à sept milliards. Mais il privilégie ce que Ernst Friedrich Schumacher appelait les technologies « appropriées » (*intermediate technologies*) ou les techniques autonomes d'André Gorz. Il ne s'agit pas de prôner les techniques anciennes, mais des modèles nouveaux, qui répondent aux principes suivants :

- sobriété et économie à la source
- conception basée sur des techniques durables et réparables, les plus simples et les moins dépendantes possible des ressources non renouvelables ;
- conditions de production basées sur le savoir et un travail humain digne
- circuits de distribution plus courts, avec moins d'emballages, de gaspillage, de déchets. Il prône une France à la pointe des « innovations sobres », vision qu'il a réactualisée après la crise Covid

On peut affirmer que la démarche low-tech nous propose un paradigme alternatif, fondé sur une sobriété conviviale, émancipée, qui adresse prioritairement nos besoins essentiels tout en tenant compte des ressources disponibles localement (humaines, non humaines, matérielles, patrimoniales, culturelles, etc). À l'heure où nos économies mondialisées révèlent leurs

dépendances et vulnérabilités associées, elle peut être tout ou partie d'une stratégie s'inscrivant dans les limites planétaires au service des populations et des territoires, en leur proposant de bâtir et collaborer à un nouvel art de vivre individuel et collectif qui leur correspond, et en temps incertains, de collaborer à la sécurisation de leurs besoins essentiels dont la sécurité alimentaire.⁹⁶

Ces propositions ne sont pas sans rappeler les théories de l'**innovation frugale**, qui s'appuient sur l'étude des projets des entrepreneurs, qui sont contraints à inventer des solutions durables et rentables pour répondre aux besoins socio-économiques des communautés locales en utilisant un minimum de ressources.

⁹⁶ Horizons Publics, tribune *Désinnovover, le futur de l'innovation ?*, septembre 2021

Ainsi, la thèse de Navi Radjou et de Jaideep Prabhu⁹⁷ est la suivante : au XX^e siècle, alors que les économies nord-américaines et européennes étaient en plein essor, les entreprises occidentales ont commencé à institutionnaliser leurs capacités d'innovation, en créant des départements dédiés à la recherche et au développement (R&D) et en normalisant leurs processus métier en vue de commercialiser les produits ainsi conçus. Dès lors, elles ont géré l'innovation comme n'importe quelle autre activité. Aujourd'hui, cette gestion n'est plus adaptée, car gourmande en ressources, très consommatrice de capitaux financiers, et peu fléchée vers le bien commun. Elle est en plus très standardisée (comme la méthode Six Sigma⁹⁸), et peu agile, elle est enfin très élitiste, souvent cloisonnée dans les départements R&D.

Le Sud est contraint à d'autres méthodes : ces innovateurs frugaux voient dans les contraintes fortes – le manque d'eau ou d'électricité par exemple – non pas un frein, mais l'occasion d'innover et de créer plus de valeur pour les communautés locales⁹⁹. Autrement dit, ces méthodes mettraient un terme à la formule « le Nord invente, le Sud imite ». L'Inde connaît d'ailleurs une belle réussite en matière d'innovation, et est passée de la 81^e place en 2015 à la 57^e en 2018. Et, pour la qualité de son innovation, à savoir la qualité des publications scientifiques, la qualité des universités et celle des familles de brevets, l'Inde occupe la deuxième place parmi les économies à revenu intermédiaire dans le monde.

Il faut d'ailleurs évoquer que, depuis la Convention sur les changements climatiques de 1992, les transferts de technologies, recommandés dans le texte de la Convention et celui de l'Accord de Paris, sont encouragés, mais avec peu de résultats ; les technologies sobres pourraient être une occasion de constituer des opportunités en réseau ;

l'innovation pourrait constituer un point de jonction entre les chefs d'entreprise du Sud et les décideurs des pays du Nord, ils pourraient inventer ensemble des solutions frugales aux problèmes communs des populations de la planète.

f. L'innovation sociétale, champ privilégié d'exercice de la sobriété

Ces réseaux pourraient favoriser des innovations de comportement qui apparaissent comme incontournables pour réussir la sobriété puisqu'elles seules vont permettre une vraie limitation de la consommation de ressources. Comme nous l'avons développé dans un atelier sur les opportunités de la sobriété, « *l'efficacité peut amener vers une véritable sobriété par la diminution des gaspillages avec toutefois la problématique d'effet rebond qui pourrait venir contrebalancer les résultats obtenus* ».¹⁰⁰

En effet, **l'innovation n'est pas que technique, elle peut, et doit être sociétale** : l'innovation dont nous avons besoin est la plus difficile car non technologique. Cette dernière est naturellement dans les gènes de l'homme. Depuis son origine, il élabore des technologies au service de son développement : silex, fer, vapeur, pétrole, électricité, nucléaire, éolien, ... Mais il a su innover aussi socialement, construire des règles de vie en commun, des modèles politiques et économiques. Aujourd'hui, l'innovation non technologique existe, mais difficile à repérer, plus présente dans les signaux faibles que dans les projets de société. Une définition a été proposée par le groupe de travail « *innovation sociale* » du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) : « *L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du*

⁹⁷ Navi Radjou & Jaideep Prabhu, *Le guide de l'innovation frugale - Les 6 principes clés pour faire mieux avec moins* Broché, Diateino, 2019

⁹⁸ La méthode Six Sigma vise à améliorer la qualité de production d'une entreprise afin que son offre corresponde aux attentes des consommateurs.

⁹⁹ En Inde, Harish Hande a ainsi créé SELCO – une entreprise qui alimente en énergie solaire et à des prix abordables plus de 125 000 foyers dans des zones rurales isolées, en s'appuyant sur un vaste réseau local de micro-entrepreneurs qui vendent des lampes solaires et assurent leur entretien (l'entrepreneur a reçu le prix Ramon Magsaysay en 2011). Au Pérou, où l'air est très humide mais les précipitations rares, des ingénieurs du cru ont mis au point un panneau publicitaire qui transforme cette humidité en eau potable (en trois mois, ils ont réussi à en produire près de 10 000 litres).

¹⁰⁰ Comité 21, Atelier #1 *Sobriété et nouveaux modèles économiques : quelles opportunités pour les entreprises et les territoires ?*, juin 2020, compte-rendu et replay disponibles sur l'espace adhérent du Comité 21.

marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations ».

Car **l'innovation non technologique** est plus complexe, butte sur les temporalités et sur la compréhension moins évidente de sa rentabilité à court terme. C'est pourtant la seule qui peut vraiment nous propulser dans un futur acceptable voire agréable. Il ne s'agit plus d'empiler de nouveaux appareils, de nouvelles solutions, mais bien de penser différemment et sur des plans allant de la politique à la façon de consommer, de posséder et gérer l'économie. Un des innovateurs les plus emblématiques, créateur du Solar Impulse, Bertrand Piccard, et qui s'investit dans 1000 solutions techniques pour lutter contre le réchauffement climatique, reconnaît dans son dernier livre¹⁰¹ que « *seuls les gens capables d'entendre le langage du respect, de l'amour, de la conscience, de la solidarité, peuvent embrasser cette logique de renoncer à certains biens matériels pour assurer l'avenir de l'humanité* ». En espérant que « *demain, une certaine sobriété de consommation s'imposera peut-être à une majorité comme un horizon souhaitable, choisi par la plupart d'entre nous* », qualité de vie et bien-être, qui ne soient plus basés sur l'accumulation incessante de marchandises, au détriment de notre planète.

C'est là qu'intervient évidemment le champ éthique, et l'exigence de justice. L'aléa moral est au centre du concept de sobriété. Mais on peut regretter l'absence aujourd'hui de vrai débat sociétal sur la sobriété, et il nous semble qu'il serait courageux de dire qu'il faudrait qu'elle soit volontaire avant que les circonstances ne l'imposent. La décroissance, alors, ne serait plus une option, mais une conséquence de la procrastination...

D'emblée, nous ne pensons pas qu'il faille condamner la décroissance, mais il ne s'agit pas de l'adapter comme projet de société, pour la raison

principale qu'il ne peut être fédérateur dans le monde, alors que, justement, les inégalités nationales et internationales empêchent tout acquiescement à un changement de modèle. Tout comme on ne peut fédérer autour de la « *désinnovation* ». Plutôt que désinnovation, il nous paraît judicieux de recourir à des innovations de rupture, dans tous les secteurs économiques, et au-delà, sociétaux.

Nous nommons « **nouveaux modèles** »¹⁰² ces **changements de paradigmes**, tous fondés sur la sobriété ; écoutons Michel Maffesoli qui remarquait en 2017¹⁰³ : « *Nous peinons encore à saisir les valeurs émergentes : la communauté plutôt que l'individualisme, l'appartenance et la collaboration plutôt que la compétition, le sacré plutôt que le laïcisme rationaliste et athée, la recherche de la qualité plutôt que la croissance frénétique...Tribu, nomadisme, écosophie, réenchantement du monde, communions émotionnelles, instant éternel, voilà autant de mots par lesquels j'entends me faire l'écho de notre postmodernité. Étant, bien entendu, que la fin d'un monde n'est pas la fin du monde. Chaque décadence est annonce d'une Renaissance !* »

Cette **renaissance** ne peut être fondée que sur l'adoption de la sobriété comme fil rouge dans les innovations techniques et sociétales. Il ne s'agit pas de décliner l'incantation « *la sobriété doit être désirable* », il faut la nourrir de propositions concrètes, au-delà des écogestes, des comportements, des facilités technologiques.

Nous prôtons une sobriété systémique, un projet de société comme l'a été le progrès il y a trois siècles, et soutenons la réflexion ouverte par Alexandre Monnin, Emmanuel Bonnet et Diego Landiva, dans leur récent livre « Héritage et Fermeture », qui propose de ne pas poursuivre les modèles obsolètes, dans une optique de « sobriété cosmologique ».

101 Bertrand Piccard, Réaliste : Soyons logique autant qu'écologique, Stock, 2021, page 65-70

102 C'est le dossier ouvert par le Comité 21 pour 2022, avec un rapport à paraître en 2023

103 Michel Maffesoli, Écosophie, Edition du Cerf, janvier, 2017



Le rôle des entreprises

Qu'est-ce qu'une entreprise sobre ? Les deux notions sont-elles simplement compatibles ? C'est pour répondre à ces questions que le **Comité 21 a développé en 2020-2021 un parcours d'ateliers collectifs sur la sobriété et les nouveaux modèles** au cours duquel la sobriété a été interrogée au regard de certaines tendances ou activités des entreprises comme les nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité, économie collaborative etc.), l'usage des technologies, la ville intelligente (ou « *smart city* »), l'économie circulaire ou encore le marketing. Ce parcours a permis de mener en parallèle une réflexion sur le concept de sobriété et d'étudier son appropriation et sa mise en application dans les entreprises.

a. La percée de l'expression dans la vie des entreprises

Il faut d'abord noter que, si la plupart des entreprises soumises aux **obligations de reporting** considèrent la sobriété comme une orientation souhaitable, elles réservent la notion au seul domaine énergétique, en se référant plutôt au vocabulaire des textes officiels, comme « *atténuation* », « *réduction des impacts* », « *réduction de l'empreinte carbone* » etc. Un récent article du *Nouvel Economiste*¹⁰⁴ résume assez bien la situation, en soulignant la primauté de la **mesure de l'empreinte carbone**, tout en « *faisant preuve de sobriété en toute chose* ». Ainsi L'Oréal, qui dans ses engagements « *L'Oréal pour le futur* » vise le respect des limites planétaires, détaille ses engagements de réduction sans parler de sobriété¹⁰⁵. L'exemple de la Poste est intéressant,

en ce qu'il place sa démarche d'atteinte de neutralité carbone sous le sigle générique de « *sobriété* ».¹⁰ Eiffage s'engage pour une « *sobriété énergétique sobre et renouvelable* »¹⁰⁶, mais emploie le terme dans son rapport climat annuel¹⁰⁷, en le distinguant d'ailleurs de l'efficacité énergétique. La revue *Facts* de l'Institut Veolia consacre un numéro à l'économie circulaire, en réservant l'aspect de la sobriété aux modes de consommation. Tout comme Orange qui aborde la sobriété pour mettre en avant les usages du numérique moins consommateurs de ressources. Pour le groupe « *la réponse à la question de la sobriété numérique n'est pas seulement technique. Il faut aussi que l'utilisateur adhère à la démarche, ce qui passe par de l'éducation.* »¹⁰⁸ Dans son rapport extra financier de 2020, Vinci a développé en 2020 deux scénarios pour parvenir à limiter la hausse de la température en dessous de 2 °C : un scénario « *pro-technologique* », où les innovations technologiques permettent une réduction massive des émissions tout en maintenant des modes de vie similaire à ceux observés en 2020 ; et un scénario « *sobriété* », où la prise de conscience collective engendre des transformations majeures des modes de consommation et de production, vers plus de sobriété. Des modélisations sectorielles ont ensuite été déclinées pour identifier les risques et aider à la prise de décision. D'après le groupe, « *il semble ainsi inévitable de devoir combiner un développement sans précédent des technologies bas carbone avec l'instauration de modes de consommation plus sobres en énergie et en matières premières* ».¹⁰⁹ Ainsi, on notera que lorsque les entreprises utilisent le terme de « *sobriété* » (ce qui reste encore relativement rare), c'est souvent au **niveau corporate**, ou dans des documents officiels, et moins avec les clients. **Ceci est symptomatique de la difficulté d'intégrer la**

¹⁰⁴ *Le Nouvel Economiste, Démarche environnementale : l'impérative sobriété, 2020*

¹⁰⁵ *La Poste, Vers plus de sobriété énergétique pour l'immobilier postal, juin 2021*

¹⁰⁶ *Eiffage, Vers une consommation énergétique sobre et renouvelable, site internet de l'entreprise consulté en janvier 2022*

¹⁰⁷ *Rapport climat Eiffage 2021, page 37*

¹⁰⁸ *Images et réseaux, La sobriété numérique est de la responsabilité de tous, Juin 2020*

¹⁰⁹ *Vinci, Ouvrer pour un monde durable, 2020*

sobriété dans le développement produit et dans le discours marketing auprès des clients.

b. Le marketing, un levier pour les entreprises encore sous utilisé pour atteindre la sobriété

D'après l'American Marketing Association, le marketing, un terme officialisé en 1950¹¹⁰, est « l'ensemble des institutions et processus permettant de créer, de communiquer, de livrer et d'échanger des offres ayant une valeur pour les clients, les consommateurs, les partenaires et la société en général. » Cette vision est en réalité plus sociétale que la réalité du **marketing de masse** qui était la règle à cette époque. Mais dès la fin des années 1970, deux spécialistes du marketing, Philip Kotler et Sidney J. Levy ont souhaité en élargir la définition. A travers leur article nommé « *Broadening the Concept of Marketing* », les deux auteurs montraient que le marketing pouvait déborder de son cadre d'application traditionnelle, c'est-à-dire des entreprises capitalistes, pour servir d'autres formes d'organisations avec des finalités davantage sociales. On commence alors à parler de « marketing social » pour les associations et entreprises à but non lucratifs.

Dans son atelier de décembre 2021 sur le lien entre marketing et sobriété¹¹¹, le Comité 21 a développé les concepts de « *marketing sobre* » et de « *marketing de la sobriété* » : comment le marketing peut-il servir la sobriété ? Cette association peut sembler contradictoire tant le marketing est aussi un levier de l'hyperconsommation. En effet, cette fonction est encore imprégnée de pratiques qui ne sont pas compatibles avec les engagements RSE que les entreprises se fixent.

Durant nos travaux, le marketing a été appréhendé sous deux angles complémentaires : **l'application des principes de la sobriété à la fonction marketing** d'une part, et **l'utilisation des méthodologies du marketing pour promouvoir la sobriété** d'autre part. Ces deux facettes ont été résumées dans les définitions suivantes :

- **le marketing sobre** (création de valeur) : l'enjeu de sobriété est diffusé dans les actions du marketing (marque, développement produit, distribution, prix, communication). L'entreprise mène en parallèle une réflexion sur les usages et les besoins auxquels elle répond (plutôt qu'elle crée), et donc finalement sur son mécanisme de création de valeur. Cela passe par le développement d'outils d'évaluation et de maîtrise des coûts environnementaux des actions de marketing et de communication.
- **le marketing de la sobriété** : communiquer sur le concept de sobriété afin de diffuser plus largement ce nouveau paradigme, le rendre « *désirable* », influencer les représentations, les imaginaires, pour encourager des comportements vertueux chez le consommateur, collaborateur, etc.

Une entreprise comme La Poste utilise ces deux dimensions du marketing pour mettre en œuvre sa stratégie de sobriété. D'une part, ses équipes marketing opérationnel ont étudié l'analyse du cycle de vie des supports de communication papier et numérique afin d'évaluer les impacts environnementaux. L'ACV finale présente alors 5 grandes familles d'indicateurs (16 au total) : les écosystèmes, le changement climatique, l'eau, la santé humaine et les ressources. Cette démarche d'ACV permet de déterminer, au cas par cas, la solution la plus pertinente pour un projet de communication. D'autre part, ses équipes marketing développent des offres « *sobres* » allant à l'encontre de la compétition internationale qui voudrait que les clients soient servis le plus vite possible, que leurs courriers et colis leur soient livrés en un temps record. Cette course de vitesse est une des causes de la dégradation de notre environnement et des conditions de travail. Et pourtant, La Poste propose la lettre verte qui met plus de temps à être livrée mais qui est donc plus écologique. Le groupe a intégré dans sa stratégie une logique de la sobriété et la met en œuvre de différentes manières. Il sensibilise en particulier les équipes marketing en charge de la conception et de la communication autour des produits et services pour s'assurer que d'ici 2023 100% de son offre est

¹¹⁰ **Quotidien Marketing**, *L'histoire du marketing : les origines*, septembre 2020

¹¹¹ **Compte-rendu** disponible pour les adhérents du Comité 21 sur www.comite21.org

compatible avec sa démarche RSE. Des formations au marketing responsable, des outils d'évaluation et des mémos sont proposés aux équipes pour les accompagner dans cette transformation.

Mais il faut également tenir compte de **la perception qu'ont les consommateurs** du marketing des entreprises. Selon une étude (*Du gaspillage à la sobriété : Avoir moins et vivre mieux ?* Valérie Guillard, 2019), 56% des interrogés estiment que le marketing ne doit pas être sobre ou encore n'ont pas confiance en cette transformation du marketing. En effet, ce chiffre montre une défiance des consommateurs envers les actions de marketing, dans l'encouragement à la consommation. Les 44% restants considèrent au contraire que le marketing doit intégrer la sobriété afin de mieux cibler l'attention des consommateurs et limiter la quantité d'informations diffusées quotidiennement.

La **définition du marketing** de l'Académie des sciences commerciales montre qu'il y a encore du chemin à parcourir pour que le marketing en entreprise intègre la sobriété : « *Le marketing est une démarche qui anime complètement une entreprise, oriente ses politiques et ses planifications, ses activités, ses décisions afin de répondre, d'une part, aux attentes et aux besoins que l'entreprise aura identifiés, prévus, suscités ou même créés, des destinataires finals de ses biens ou de ses services vendus, et, d'autre part, à l'intérêt des échelons intermédiaires éventuels de la distribution.* » Sans complexe, la **création de besoin** chez les consommateurs y est décrite comme un des objectifs principaux du marketing. Toutefois, les formations sur le sujet commencent à enseigner une vision nouvelle du marketing à l'image du Master « *Marketing et société* » de Sciences Po qui forme les futurs managers des métiers du marketing avec une approche responsable ancrée dans une compréhension fine de la société et de ses évolutions.

Enfin, dans son rapport de 2017 « *Sobériser. Innover pour un monde durable* », la Fédération Nationale Entreprise et Performance soulignait que « *toute la créativité du marketing sera nécessaire pour accompagner un virage des comportements,*

que ce soit dans l'habitat, la mobilité, l'alimentation, l'eau, l'énergie... ». Elle en faisait sa première recommandation : « *déployer, au niveau national, un marketing de la sobriété, qui s'appuie sur les sciences comportementales, pour inciter, positivement, un changement des usages* ».

c. **L'économie circulaire, une voie vers la sobriété pour les entreprises, sous certaines conditions**

En juin 2019, le média The Conversation titrait, en plein débat sur la loi AGEC, un article : « *Pourquoi l'économie circulaire ne doit pas remplacer la sobriété* »¹¹². Derrière cette question, une mise en garde contre plusieurs dérives que le Comité 21 a détaillées dans son atelier d'octobre 2021 sur l'économie circulaire¹¹³:

- **l'illusion du tout recyclage**, alors que de nombreux documentaires ont mis en lumière le devenir de nos déchets supposés recyclés mais qui, en réalité, sont envoyés à l'autre bout de la planète (aggravant l'empreinte carbone), déversés en pleine nature ou dans les océans. A ce sujet, la société de transport maritime CMA-CGM a déclaré lors du One Ocean Summit en février 2022 ne plus vouloir transporter de déchets plastiques sur ses bateaux : « *En prenant la décision de ne plus transporter de déchets plastiques à bord de ses navires, CMA CGM évitera que ces déchets soient exportés vers des lieux où le processus de tri, de recyclage ou de valorisation ne peut être garanti.* »
- **l'effet rebond lié au recyclage ou au réemploi**: les produits issus de matières recyclées ou reconditionnés peuvent être moins coûteux, plus attractifs pour les consommateurs, et donc générer une augmentation de la consommation (essor des achats de vêtements de seconde main ou des supports numériques, composés de matériaux recyclés et/ou reconditionnés, par exemple) . Des études comportementales ont montré que l'individu,

¹¹² The Conversation, *Pourquoi l'économie circulaire ne doit pas remplacer la sobriété*, Juin 2019

¹¹³ Compte-rendu disponible pour les membres sur www.comite21.org

dès lors qu'il sait que le recyclage de son bien est possible, va d'autant plus consommer.

- **la substitution de matières recyclées aux matières premières vierges n'est pas toujours possible.** Les produits composés de matières recyclées font en réalité l'objet d'une combinaison de matières premières recyclées et de matières premières vierges. L'augmentation de la production des produits composés de matières recyclées augmentera donc mécaniquement l'extraction de matières premières vierges ;
- **des difficultés techniques liées aux processus de recyclage.** L'exemple de batteries Lithium-Ion montre que leur production augmente fortement pour faire face à une demande croissante. Cependant, la grande variété technologique ou de matériaux utilisés induit une difficulté dans les capacités de recyclage, due notamment à la différenciation de traitements des métaux composant les batteries.

Par ailleurs, l'économie circulaire nécessite de réaliser des **analyses de cycle de vie** afin de confirmer le **bénéfice en termes d'empreinte carbone ou environnementale**. En effet, une étude de 2017 de l'ADEME et FEDEREC a permis de démontrer que le taux d'émission pour la production d'une tonne de papier issu de matière première vierge est de 297 kg CO₂e/t, contre 317 kg CO₂e/t pour une tonne de papier issu de matière recyclée. Autre exemple, confirmant cette fois-ci l'intérêt de l'économie circulaire : l'analyse de l'impact environnemental de chaque étape du cycle de vie du décodeur UDH d'Orange a montré que l'empreinte carbone de la coque a été réduite d'environ 40%. Le décodeur UHD (produit Orange) a fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue qui mobilise plusieurs services en interne (marketing, RSE, équipes techniques, *supply chain*, etc.) mais également les partenaires industriels, afin d'en réduire l'impact environnemental. Un travail a été mené en particulier sur la coque du produit : intégration de plastique recyclé dans la partie basse, diminution de la taille globale du produit, qui nécessite donc moins de matériau plastique et permet d'en charger davantage de quantités par palettes dans les transports ; la coque

est plus résistante aux rayures et est monochrome - sans la couleur Orange -, l'écran a été supprimé et les vis ont été remplacées par des clips pour faciliter le démontage, la réparation et/ou le conditionnement.

On comprend ainsi que **pour que l'économie circulaire soit vertueuse et sobre, il est indispensable d'éviter certains écueils** mentionnés ci-dessus. Le Comité 21 en a déduit plusieurs conditions de succès :

- **Connaître les parties prenantes** afin de mettre en œuvre un système d'économie circulaire local qui profite aux acteurs du territoire (en particulier) : pour cela, il faut mobiliser les moyens nécessaires pour mettre en relation l'offre et la demande de matériaux à revaloriser (notamment via des plateformes numériques, des lieux dédiés aux échanges, des annuaires d'acteurs, etc.) ;
- **Accompagner les parties prenantes** (équipes internes, fournisseurs, riverains, collectivités, etc.) afin de favoriser leur montée en compétences et leur appropriation de ces enjeux ;
- **Structurer la démarche d'économie circulaire à l'échelle du cycle de vie global des produits**, afin d'accroître leur durabilité dès l'étape de conception ;
- **Anticiper certaines contraintes techniques** (différenciation de traitement des matériaux dans les processus de recyclage, combinaison de matières premières vierges et recyclées), économiques (effet rebond) et spatio-temporelles (croissance de la demande, définition des filières) des processus de recyclage.

De plus, les **technologies**, notamment digitales, dont nous avons pu souligner plus tôt les enjeux, présentent un réel intérêt pour une économie circulaire sobre. D'après Gilles Vermot Desroches, directeur de la citoyenneté chez Schneider Electric « *L'innovation digitale est essentielle pour « verdier » la production d'électricité mais aussi pour aller vers une économie circulaire. Le recours au numérique pour le partage et la traçabilité des données est indispensable.* » L'entreprise, spécialiste et leader mondial des solutions numériques d'énergie et des automatisations pour

l'efficacité énergétique et la durabilité, intègre l'économie circulaire dans la conception de ses propres produits via un label *Circular Certified* qu'elle a lancé en 2020.

d. La régulation des entreprises, un outil indispensable à la sobriété

La régulation est-elle un outil indispensable pour aller vers plus de sobriété ? La réponse semble assez évidente. Regardons les dernières réglementations et en quoi elles ont pu ou non amener les entreprises vers plus de sobriété, c'est-à-dire, vers de nouveaux modèles. Notons en préliminaire que le terme de sobriété n'est pas employé dans ces textes de loi et qu'il convient donc d'aller chercher cette « *sobriété silencieuse* » entre les lignes.

La **Non Financial Reporting Directive** (DPEF en français), bientôt **Corporate Sustainable Reporting Directive** (CSRD) oblige les entreprises à jouer le jeu de la transparence. En détaillant notamment leur modèle d'affaire et les risques qu'elles font encourir à leur environnement ou auxquels elles sont exposées (double matérialité), on peut supposer que les entreprises s'interrogent sur leur responsabilité et leurs limites, premier pas vers une transformation plus générale. Car quelle entreprise souhaite montrer que son modèle repose sur l'exploitation humaine ou environnementale ? Toutefois, la NFRD n'a pas véritablement de pouvoir transformateur et, si elle encourage le changement, sa vocation n'est pas de veiller à l'adéquation entre le modèle d'affaires et les défis sociétaux. Dans le premier texte, celui de la directive « NFRD » qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et publié en 2014, il est rappelé en premier considérant que cette directive s'inscrit dans une logique ne remettant pas du tout en question la croissance, au contraire : « *Dans sa communication intitulée « L'Acte pour le marché unique — Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance — Ensemble pour une nouvelle croissance* », adoptée le 13 avril

2011, la Commission constate la nécessité de porter la transparence de l'information sociale et environnementale fournie par les entreprises de tous les secteurs à un niveau élevé comparable dans tous les États membres ». Le terme de sobriété est absent. La cible à atteindre pour les entreprises est la « *durabilité* », notion qui peut recouvrir différentes réalités, comme nous l'avons observé autour des débats sur l'inclusion du gaz et du nucléaire dans la taxonomie européenne. Dans la révision de la directive, les « *informations relatives à la durabilité* » remplace les termes « *informations non financières* » « *parce qu'il implique que les informations en question sont dénuées de pertinence financière* ». Y sont aussi précisées les informations que les entreprises doivent fournir, dont « *l'utilisation des ressources et l'économie circulaire* »¹¹⁴ qui contribuent à la sobriété.

D'autres avancées subtiles peuvent être citées comme le fait que le **Pacte vert**, sur lequel s'appuie la CSRD, **doit dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources** (mais de nombreux experts réfutent cette possibilité si l'on maintient les indicateurs de croissance actuels). Le virage est donc modéré car ce texte s'appuie sur le Pacte vert dont l'objectif est double, et cela prête à confusion : mettre la croissance au cœur de la stratégie européenne (et donc augmenter l'utilisation des ressources malgré une meilleure efficacité), tout en introduisant des objectifs environnementaux et sociaux.

En France, la **loi PACTE** de 2019, dite loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, porte le projet que les entreprises soient « *libérées* », « *innovantes* », et « *justes* », mais pas sobres. La principale mesure derrière ce dernier vœu est la modification de l'objet social des entreprises qui doivent désormais « *prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux* ». L'interprétation des « *enjeux* » est laissée à la discrétion des entreprises alors que, nous l'avons vu, la sobriété est encore mal appropriée par les entreprises.

On pourra être surpris que le terme sobriété n'apparaisse pas dans la **loi AGECE** (2020, Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Ce texte

¹¹⁴ Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil, du 22 octobre 2014, modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes

a pour objectif de transformer les modèles de production et de consommation en limitant les déchets et en préservant les ressources naturelles. En régulant l'économie circulaire, le réemploi, l'économie de la fonctionnalité et servicielle, on peut dire que cette loi contribue au développement de nouveaux modèles plus sobres. La réduction du gaspillage est en effet une caractéristique de la sobriété.

Enfin, la **loi Climat et Résilience (2021)** née des propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat est probablement le texte qui, du moins lors des débats, s'est le plus inspirée de la sobriété, pourtant le terme n'apparaît qu'une seule fois pour parler du numérique. Ce texte est un très bon exemple de « *sobriété silencieuse* » car, même si le texte a perdu en radicalité après les débats, la sobriété y est présente à travers les mesures clivantes qui remettent en question les comportements incompatibles avec la sobriété. Pour ce qui concerne les entreprises, on peut retenir la limitation de la taille des projets d'implantation ou d'extension commerciale qui engendrent une artificialisation des sols (sobriété foncière) et l'interdiction des vols intérieurs en cas d'alternative en train de moins de 2h30.

e. La sobriété, une attente de la société vis-à-vis des entreprises

Depuis une quinzaine d'années, le Comité 21 travaille sur la relation de l'entreprise avec la société et ses parties prenantes. Nous notons dans une note parue en 2019 « *La porosité entre entreprise et société étant claire, il ne fait désormais plus vraiment doute qu'elle conditionne par ailleurs sa pérennité. Cette légitimité acquise permet aux entreprises d'affirmer peu à peu leur engagement sociétal, au-delà d'actions de philanthropie et de mécénat, dans un contexte général où la multiplicité des problématiques et des attentes donne une occasion unique d'exprimer la créativité et l'innovation dont elles sont capables.* » Dans de récents travaux, nous avons pu souligner que « *ce qui est nouveau, c'est la perméabilité entre l'entreprise et la société, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure que les externalités de l'entreprise deviennent des risques de plus en plus graves, et qu'en même temps le désir de participation à la conduite des affaires se fait dans*

la proximité, faute, on l'a dit, de confiance dans la représentativité. » Le rôle des entreprises face aux mutations sociétales est considérablement en train de changer, les attentes envers elles se retrouvant quasiment au même niveau que les pouvoirs publics.

De nombreux baromètres, en particulier en début de chaque année, présentent les principales préoccupations des citoyens. Que ce soit en France, ou dans le monde, parmi les citoyens ou les acteurs économiques, le changement climatique est désormais constamment sur le podium des enjeux les plus préoccupants. Le dernier rapport annuel du World Economic Forum montre une nouvelle fois que **les risques climatiques dominent les préoccupations mondiales et notamment le manque d'action, les événements climatiques extrêmes et la perte de la biodiversité**. Cette angoisse irrigue toutes les parties prenantes de la société et les entreprises sont appelées à apporter des solutions et stopper les pratiques qui contribuent au dérèglement climatique.

En juin 2021, le cabinet Mazars a confié à FreeThinking et Viavoice une étude intitulée : « *Construire la sortie de crise : quelles sont les attentes des Français vis-à-vis de l'entreprise ?* » Si le mot sobriété n'est pas prononcée, l'étude illustre que **l'entreprise doit incarner une part d'intérêt général et de préoccupations environnementales** : ainsi 85% des personnes interrogées considèrent que l'entreprise « *peut agir en faveur de la cause environnementale et limiter son impact sur l'environnement et favoriser le progrès technologique* », et l'étude cite une parole du panel : « *Il est tout à fait possible de concilier progrès et environnement (les panneaux photovoltaïques sont bien un progrès et sont écologiques à la fois). L'innovation ne doit pas signifier forcément produire plus, jeter plus, consommer plus. Certains consommateurs essaient de plus en plus de privilégier les circuits courts, les produits locaux, les entreprises locales... Innover c'est aussi être à l'écoute des consommateurs.* »

Mais beaucoup font la différence entre les entreprises qui pratiqueraient une « **rentabilité responsable** », et les autres ; pour contraindre à la responsabilité, certains recommandent la politique du « *name and shame* » (politique de la honte) qui pointe le doigt sur les entreprises qui pratiquent le

greenwashing, encouragent la surconsommation. Elles font l'objet de **procès climatiques** : le rapport mondial sur les litiges relatifs au climat de 2021 a fait cas de l'augmentation majeure des litiges relatifs au changement climatique à l'échelle mondiale. Ainsi, de 884 procès introduits dans 24 pays en 2017, on est passé à 1550 procès dans 38 pays en 2020, ce chiffre ne cesse d'augmenter. Ce rapport explique ainsi comment les litiges liés au climat contraignent les entreprises à se fixer des objectifs plus ambitieux en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation.

La question de la **légitimité à opérer** (« *licence to operate* ») des entreprises a d'abord été centrée sur les conséquences environnementales et sociales de leurs activités. Aujourd'hui, cet **enjeu d'acceptabilité** pourrait s'étendre à la compatibilité des offres et services avec un mode de vie sobre. Une entreprise poussant à la surconsommation, créant de nouveaux besoins superfétatoires pourrait-elle faire à l'avenir l'objet de procès, dans la même logique que nous avons vu apparaître les procès climatiques ? Pour l'instant, cette tendance n'est pas identifiée, et n'oublions pas que les dépenses de communication et de publicité restent majeures dans l'entreprise : En France, les dépenses de communication commerciale à proprement parler (hors ressources humaines) mais incluant les soldes, promotions etc, pèsent 31 milliards, ce qui est à peu près l'équivalent des investissements privés en R&D (32 milliards). Là aussi les distorsions sont grandes, et **moins de 1% des entreprises ont accès au marché publicitaire, quand moins de 400 en contrôlent 80%**, avec des budgets moyens de campagnes supérieurs à 10 millions d'euros. Les PME tirent les coûts et sont obligées à la sobriété interne...

f. Sobriété et nouveaux modèles : des entreprises pionnières

Dans le **premier atelier du Comité 21 sur la sobriété en juin 2020**¹¹⁵, peu après le premier confinement de la crise de la covid 19, nous notions que pour « *développer ce concept de sobriété et encourager sa mise en œuvre, à l'échelle d'une organisation ou de l'individu, [cela] nécessite de questionner la façon dont on mesure la croissance,*

ce que l'on mesure et pourquoi nous le mesurons. » **Compter ce qui « compte » vraiment appelle à une transformation profonde des entreprises** à commencer par la seule culture de la rentabilité. Dans le cadre du parcours, du Comité 21, la définition suivante de la sobriété pouvant s'appliquer aux entreprises a été proposée : « *sobriété* » et « *rentabilité* » ne sont pas antinomiques, et bien au contraire, la sobriété est l'adéquation entre les attentes de la clientèle ou des usagers et les défis sociétaux : c'est l'opportunité de développer de nouvelles approches, de nouveaux produits, développer son ancrage territorial, réaliser des partenariats gagnants-gagnants avec les acteurs des territoires. D'ailleurs l'étude Mazars citée plus haut parlait de « *rentabilité responsable* ». On peut comprendre ainsi que pour passer de la transition écologique à la sobriété, il faut des mesures et des actions clivantes, des changements culturels profonds sur la façon dont on peut faire vivre l'économie, échanger des biens et services différemment.

Les sociétés à mission, les entreprises de l'économie sociale et solidaire fondées sur le principe de la solidarité et de l'utilité sociale, les sociétés coopératives, etc, montrent la voie vers de nouveaux modèles. Des pionniers osent transgresser les règles du capitalisme en déclarant, comme la jeune société de vêtements fabriqués en France Loom, sur son site internet : « *Nous n'avons plus le choix : il faut produire mieux et surtout consommer (beaucoup) moins.* » Julia Faure, la fondatrice, explique dans un TEDx « *Redéfinir la réussite des entreprises* » que ce n'est pas une stratégie marketing car son entreprise a atteint la taille critique lui permettant d'être rentable... et cela lui suffit. « *On ne peut plus considérer que la croissance des entreprises, c'est une réussite (...). La taille optimale n'est pas la taille maximale.* » Loom conçoit des vêtements qui durent dans le temps, à partir de matériaux recyclés, ne fait pas de campagne de publicité, entreprise indépendante en partie possédée par 600 de ses clients et qui ne cherche pas à croître au-delà du seuil qui lui permet de fabriquer des produits et rémunérer ses salariés dans de bonnes conditions.

¹¹⁵ Compte-rendu disponible pour les adhérents du Comité 21.



Les territoires, catalyseurs de la sobriété

Nous avons évoqué plus tôt les scénarios « **Transitions 2050** » de l'ADEME pour atteindre la neutralité carbone. Revenons sur le premier qui met les territoires au cœur de sa gouvernance. Le scénario « **Génération frugale** » est le scénario qui s'appuie sur une transformation profonde des comportements sans s'appuyer sur des technologies potentielles de captage du carbone. Il correspond au scénario **le plus sobre, implique des changements radicaux** et, selon l'ADEME, **ne peut se réaliser sans que les collectivités territoriales soient légitimées et dotées de nouveaux moyens**. Elles doivent être à la manœuvre et l'Etat en retrait. Les collectivités territoriales guident les transformations en matière d'aménagement du territoire (certainement le levier le plus essentiel car impactant tous les autres), la mobilité, la construction, l'énergie etc. Les territoires seraient-ils prêts à assumer ce rôle de catalyseur ?

a. Le concept de sobriété est encore timide dans les territoires malgré des démarches pionnières

« *Faire ensemble pour plus de sobriété et d'efficience* ». C'est le projet de transition du Grand Briançonnais. Ici nommé directement, d'autres collectivités agissent sans utiliser le terme de sobriété. En juin 2021, l'ADEME a publié une étude sur la **sobriété territoriale**¹¹⁶ qui a **permis d'analyser le niveau de maturité des collectivités territoriales et d'identifier les principaux freins et leviers de la sobriété**. Premièrement, la sobriété reste un **tabou** et ne peut pas être affichée comme telle, même s'il existe bien des actions de sobriété. « *La sobriété est une notion encore méconnue, les*

réalisations sont peu visibles pour les usagers, la sobriété peut être associée à des contraintes supplémentaires pour la collectivité ou l'utilisateur. » Deuxièmement, les acteurs territoriaux considèrent encore **la sobriété comme un frein au développement économique du territoire**, alors que les exemples étudiés dans le rapport montrent qu'il est possible de créer de l'emploi. Troisièmement, la sobriété suppose des **changements de pratiques importants** qui demandent du temps et des concertations avec les citoyens pour être acceptées.

Plusieurs exemples montrent la **transversalité des démarches de sobriété**, comme celle de Muttersholtz « *Mutt en transition* ». Cette commune rurale a par exemple soutenu la réhabilitation de logements vacants en lien avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dans une optique de sobriété foncière, réduit la vitesse automobile et encouragé les mobilités douces, créé un atelier mutualisé de transformation de fruits issus de la sauvegarde des vergers et de la lutte contre les gaspillages. Plus récemment, la commune a pu expérimenter au cours du confinement l'extinction nocturne de l'éclairage public, qu'elle a pérennisé. D'autres collectivités abordent l'enjeu de sobriété par thématique : numérique, aménagement, consommation et alimentation, mobilité, bâtiment, achat. Sur cette dernière, plusieurs EPCI de Normandie ont construit une fiche « *Sobriété dans les achats* » avec l'aide de l'ADEME et de Cit'ergie. Cette fiche doit aider les acheteurs à se poser les bonnes questions en s'interrogeant sur le bon dimensionnement d'un achat (besoin, quantité), la recherche de possession versus location ou mutualisation, les externalités positives (réduction des déchets, optimisation des livraisons, réduction des consommations liées à l'investissement...). Une des propositions sous-jacentes est la **création d'une grille d'analyse des besoins pour interroger la sobriété dans les achats**. Au-delà de la sobriété, des critères sociaux et environnementaux peuvent y être ajoutés.

¹¹⁶ ADEME, *Etat des lieux des actions de sobriété dans les territoires français*, Juin 2021

b. La sobriété foncière

Faute d'avoir été intégrée stricto sensu dans la loi Climat et résilience (*loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience*), l'approche contractuelle du chantier de la sobriété foncière revient par le circuit réglementaire avec la circulaire du 30 août, en indiquant explicitement **l'intérêt du support des CRTE pour engager un dialogue avec les collectivités**.

Pour traduire les ambitions de l'impératif « **zéro artificialisation nette** », la circulaire mentionne à la fois l'action contractuelle, **les outils opérationnels** (comme les ORT ou les projets partenariaux d'aménagement), les outils de la planification (SRADDET, SCOT, PLUi) et **les moyens d'intervention** (programmes ANCT, crédits de France relance). Implicitement, **la circulaire incite à amplifier le chantier** (déjà ouvert sur le terrain) de réduction des consommations foncières, et ce sans attendre la mise en conformité des documents superposés de planification (SRADDET, SCOT, PLU...) avec les termes de la loi du 22 août.

Elle souligne **l'opportunité de combiner plusieurs leviers d'action** même si elle reste encore évasive à ce stade sur la méthode envisagée par l'État pour parvenir à un diagnostic partagé avec les collectivités sur les trajectoires passées, les rythmes réels de consommation (les méthodes de calcul étant encore nombreuses et discutables), et les objectifs de réduction assignés aux différents territoires.

La notion de « convention de sobriété foncière » introduite dans le projet de loi Climat et résilience par les députés, à l'initiative de Guillaume Gouffier-Cha, visait d'ailleurs à organiser ce dialogue et stabiliser les « dires » de l'État. Elle était demandée par l'AdCF et d'autres associations partenaires (FNAU, France urbaine, Fédération des SCOT...). L'AdCF a déploré la suppression de ce dispositif contractuel par les sénateurs et espérait sa réintroduction en commission mixte paritaire, ce qui n'a pas été le cas. Dans ce contexte, faire du CRTE l'occasion d'un débat entre collectivités et État sur la trajectoire à prendre et les moyens à mobiliser pour y parvenir est certainement une

bonne chose, très en amont des procédures de révision des documents de planification. Il restera à vérifier que les services déconcentrés de l'État sauront s'inscrire dans une démarche partenariale et facilitatrice, en évitant les injonctions unilatérales que nombre d'élus déplorent depuis plusieurs années.

On notera que la circulaire souligne également que plus de la moitié des intercommunalités (50,8 % au 31 décembre 2020) disposent désormais de la compétence PLU, pour une population regroupée estimée à plus de 40 millions d'habitants. 148 PLUi sont déjà opposables et 326 en cours d'élaboration. 10 % des intercommunalités compétentes, selon la circulaire, n'auraient pas encore engagé la procédure. Les ministres incitent les préfets à apporter leur appui à ces intercommunalités. Elles leur demandent également d'encourager le transfert de compétences en rappelant aux communes réfractaires toutes les garanties apportées par les textes (*cf.* annexe de la circulaire) et l'intérêt de démarches intercommunales.

La sobriété foncière illustre parfaitement les contradictions qui traversent la société actuelle : le désir d'équipements collectifs dans les zones rurales, qui est une revendication citoyenne aujourd'hui, avec celui de revégétalisation, entre autres ; d'ailleurs, dans la discussion parlementaire, la Ministre Wargon préférait le mot « *zéro artificialisation* » à « *la sobriété foncière* », en s'appuyant sur la nécessité de restaurer les espaces naturels : « *C'est la première fois qu'on reconnaît pleinement la valeur des sols en matière écologique, pour la captation du carbone, la biodiversité, l'eau, la nature, pour nous tous en général* ». « *Pour la première fois, on passe de la notion de sobriété foncière à une notion d'équilibre global* » dans laquelle « *nous rendrons à la nature, autant que nous artificialisons* », et d'ajouter : « *La sobriété foncière juridiquement n'est pas une notion très définie : c'est une notion négative alors que la protection des sols elle-même donne de la valeur dans la partie constructibilité ou terres naturelles et aussi dans la partie biodiversité* ».

Il n'empêche que les élus renâclent, en tout cas sur la **faisabilité** et, à la demande de l'AMF et de Régions de France, le gouvernement a accepté d'assouplir le calendrier initial fixé par la loi Climat et Résilience. Cette mesure a été votée dans le

cadre du projet de loi 3DS : est donc reportée d'un an l'échéance du 22 février 2022 inscrite dans la loi préalablement citée pour réunir les conférences régionales des SCOT, chargées de décliner, au plus tard en avril 2022, l'objectif de réduction par deux de la consommation effective d'espaces agricoles et forestiers à l'horizon 2030. Lequel sera ensuite intégré par les régions dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet).

Autre dilemme, comme le souligne Alain Trannoy, Professeur Agrégé d'Economie et directeur d'études à l'EHESS en poste à Marseille, celui du **désir des Français à vivre en maison individuelle**, surtout après la pandémie, et l'obligation de densification : il peut y avoir un conflit entre le désir de la majorité des français d'habiter en maison individuelle et l'objectif d'une *zéro artificialisation nette* (ZAN) en 2050 et, pour la décennie qui vient, l'objectif d'une réduction de moitié de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier pour l'urbanisation. Or, cette consommation d'espace est plus importante avec une maison individuelle que dans des logements collectifs. Le rapport de l'Ordre des géomètres experts apporte des éléments non seulement sur l'appétence foncière de la maison individuelle mais aussi sur la possibilité d'une *densification douce* de leur construction, que ce soit sous la forme de maisons en lotissements (malgré la connotation péjorative du terme), de maisons de ville et villages ou en individuel pur.

c. Smart city, ville sobre ?

La smart city, ou ville connectée, s'appuie sur de nombreuses technologies et capteurs ayant pour but de gagner en efficacité sur différents aspects : gestion des ressources, trafic, nouveaux services pour les citoyens etc. **Le principal reproche fait à ces démarches est l'absence d'études d'impact** permettant de mesurer leur intérêt écologique. Car, en effet, les capteurs et technologies sous-jacentes sont consommateurs de matériaux et d'énergie. De plus, le risque de dérives en matière d'utilisation des données n'est pas neutre.

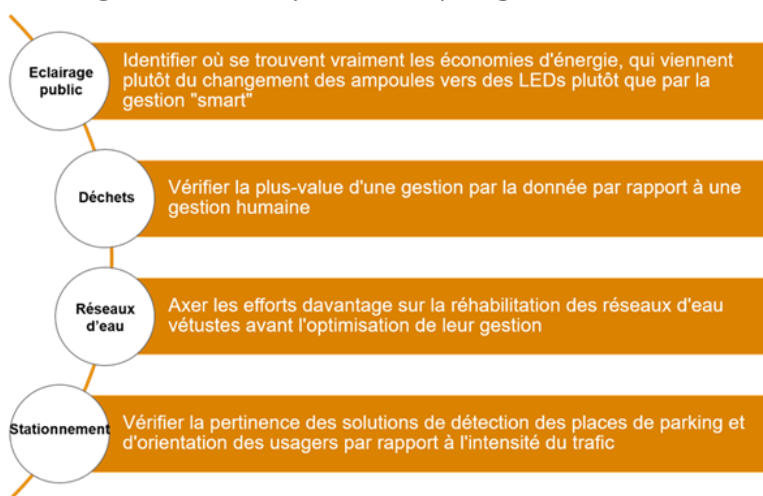
Cela dit, **le Comité 21 a organisé un atelier pour répondre à cette question en avril 2021 : « La ville de 2030 sera-t-elle « sobre » ou « smart » (ou les deux) ? »**¹¹⁷ Les contours et la définition des smart cities ont beaucoup évolué au cours des dernières années, tant sur le fond que sur la forme. En effet, initialement très orienté sur les nouvelles technologies, le concept s'ouvre aujourd'hui à de nouveaux enjeux, tels que l'inclusivité des parties prenantes du territoire. Le numérique devient alors un outil au service d'une cause plus globale, et son utilisation à l'échelle des territoires renvoie à des enjeux de responsabilité, d'inclusivité, d'éthique et de souveraineté. Malgré les bénéfices que les solutions connectées peuvent engendrer dans la gestion de la ville (économies de ressources, meilleure gestion du trafic, accroissement de la qualité de vie et du bien-être des habitants, accès aux services etc.), la problématique de l'impact environnemental du numérique prend une place croissante dans le débat. En effet, la comparaison des coûts et des bénéfices générés par ces solutions est délicate. Si les bénéfices sont plutôt bien identifiés, la mesure des coûts reste complexe et les organisations privées comme publiques tentent de structurer des méthodologies pour y parvenir. Les nouvelles technologies prennent donc moins de place dans la mise en œuvre des smart cities, plutôt appelées aujourd'hui « territoires intelligents », au profit d'une attention croissante aux parties prenantes du territoire et à sa co-construction. Le territoire intelligent est alors une juste combinaison des high-techs et des low-techs qui permettent d'accroître le bien-être des habitants tout en préservant leur territoire. Ces technologies sont un moyen d'aider les collectivités dans leurs processus de décision pour atteindre cet objectif.

Dans les années 2010, de nombreuses expérimentations ont été menées, dont les résultats étaient parfois mitigés, comme le montre le cas de Montpellier qui, avec la société IBM, a développé de nombreux outils connectés, et s'est retrouvé dans une situation de « *dépendance technologique* ». Ce « *solutionnisme technologique* » laisse alors la place à la volonté de remettre l'humain au cœur des projets de territoire afin de répondre en premier lieu aux besoins des habitants. Nous retrouvons ici un principe de base de la

¹¹⁷ Compte-rendu disponible pour les adhérents du Comité 21 sur www.comite21.org

sobriété. **L'enjeu est donc de concilier l'intelligence collective** (remettre l'humain au cœur de la ville, développer une approche centrée sur les besoins et favorisant le recours aux low-techs) **et l'intelligence artificielle** (le « solutionnisme technologique », l'approche techno-centrée et le recours aux high-techs) et mettre le numérique au service d'une cause, d'un projet de territoire.

En plus d'une évolution du concept, qui s'ouvre à davantage d'inclusion des parties prenantes, on assiste également à un **glissement du sujet, initialement très métropolitain, vers d'autres territoires**, parfois moins densément peuplés et plus ruraux. L'utilisation des nouvelles technologies répond donc à des besoins et enjeux très différents en fonction des territoires. Il faut donc privilégier les solutions « *sur-mesure* ». D'ici à 2030, on peut imaginer que le développement de la ville intelligente s'oriente vers le modèle d'une ville « *open source* », basée sur la création d'un socle technologique mutualisé, libre de droit, avec des systèmes d'exploitation moins énergivores, et davantage axée sur la citoyenneté et le partage.



Exemples d'approches sobre de la ville intelligente, Atelier du Comité 21, *La ville de 2030 sera-t-elle « sobre » ou « smart » (ou les deux) ?* Avril 2021.

De nombreux territoires développent ces démarches en France, à l'image de la métropole de Rouen Normandie qui a mis en place le projet « *Rouen mobilité intelligente pour tous* », et envisage de combiner dans une juste mesure le high-tech et le low-tech afin de trouver les solutions qui

répondent au mieux aux demandes des citoyens et à leurs enjeux de mobilité, tout en étant le plus écoresponsable possible. La dimension collaborative de cette démarche est à souligner, mais, comme c'est le cas dans la grande majorité des territoires engagés autour de ces initiatives, la collectivité bute sur l'absence d'étude d'impact, parfois difficile à réaliser et coûteuse.

d. Les territoires doivent être accompagnés

« *Du côté de la collectivité ou de l'action publique, la sobriété, c'est vertueux financièrement. Depuis des années, les paradigmes disent qu'il faut développer les territoires pour qu'ils soient attractifs mais cela ne s'accompagne pas forcément d'une amélioration de la qualité de vie pour les habitants. C'est même parfois l'inverse* » explique Sébastien Maire, délégué général de l'association France villes durables. Pour éviter cet écueil, il est essentiel que les élus soient accompagnés pour mieux maîtriser la transversalité de la sobriété, qui touche de nombreuses politiques publiques, et pour la manière de conduire ce changement. Les collectivités doivent travailler en coordination avec les autres acteurs du territoire. Elles doivent être formées pour pouvoir sensibiliser à leur tour entreprises et citoyens.

Aussi, on constate que de **nombreux élus ne font pas la distinction entre efficacité et sobriété** ; pour pallier cela, plusieurs territoires proposent des formations aux élus afin de mieux appréhender la notion. Dans la même lignée, le Labo de l'économie sociale et solidaire pousse à la mise en place de plans locaux de sobriété mais qui se heurtent assez souvent à une crainte économique de la part des élus locaux.

La sobriété offre de nombreux co-bénéfices à la collectivité en termes de qualité de vie, pouvoir d'achat, équité sociale, lien social, santé, démocratie locale, finances publiques, et de résilience territoriale.



Des citoyens sobres ?

La sobriété est pour les citoyens « *ondoyante et diverse* » : valeur recherchée, contrainte choisie, obligation pesante.

a. Obligation pesante ?

Commençons par l'**obligation pesante** : considérant déjà qu'en France en 2020, plus de 14% de la population est en situation de pauvreté monétaire, et que pour la première fois depuis plus de 20 ans, le taux mondial d'extrême pauvreté a augmenté en 2020, sous l'effet des conséquences de la pandémie de COVID-19, il est évident que le mot même de sobriété est inacceptable pour ces franges de population ; on a vu plus haut que les inégalités et la pauvreté sont des freins pour le développement d'une société sobre. Ainsi les personnes qui ont tout juste les moyens de se nourrir ne sont de toute façon pas concernés par le « *consommer moins* », mais bien par « *consommer plus* » et « *consommer mieux* ». Le consommer plus dans ces cas veut juste dire satisfaire des besoins essentiels reconnus par l'ONU (se nourrir, se loger) mais la pyramide de Maslow indique que les besoins physiologiques ne sont pas les seuls besoins des humains. La sobriété pour eux est leur quotidien, ils n'y voient ni idéal, ni contribution au bien planétaire. D'autant que la pauvreté est cumulative : les personnes ayant peu de moyen favoriseront ainsi des petits achats réguliers aux investissements qui sont plus rentables et permettent de moins consommer, car ils n'ont pas la liquidité pour des investissements initiaux. Par exemple, dans le cas d'un petit logement insalubre qui se révèle être une passoire énergétique, des familles aux revenus modestes paieront des factures un peu plus chères tous les mois et consommeront davantage d'énergie pour se chauffer au lieu d'investir dans des travaux et une pompe à chaleur économique et respectueuse de

l'environnement. **L'atteinte de la sobriété passe donc par le financement d'installations et par l'accessibilité de produits et services favorables à la protection de l'environnement pour les populations les moins aisées, et par la réduction de la consommation des populations les plus aisées.** Sur ce dernier point, l'ADEME a publié un **guide d'achats responsables** par exemple qui explique comment guider ses achats. Ce guide est basé notamment sur le questionnement de son besoin, comme Pierre Rabhi le développait. La sobriété est avant tout une question d'équité : en situation de déplétion des ressources, de coûts énergétiques, de leurs conséquences écologiques, on peut participer à construire une politique de sobriété sociétale. **Le Comité 21 ainsi promeut un « Revenu Vital Universel » (RVA)**, qui correspond mieux à l'époque, et à la prise en considération des risques environnementaux courus par les plus pauvres. Le CESE a aussi pointé l'aggravation actuelle des problèmes de santé des plus pauvres, et l'insécurité alimentaire. Il rappelle très justement que, selon la CNDH, « *la pauvreté n'est pas seulement socio-économique, mais aussi liée au manque de relations, de pouvoirs, de participation ou encore de responsabilité réelle de la personne dans la vie publique* », et demande de prendre en compte l'accès à la culture pour les plus pauvres. Afin de ne pas laisser ces catégories de population en dehors de la sensibilisation nationale aux bouleversements de l'environnement, et de ne pas les rendre les premières victimes de celles-ci, il nous paraîtrait judicieux de regrouper toutes les aides touchant à la détresse environnementale autour du droit constitutionnellement reconnu à un environnement sain. Cette proposition s'inspire d'ailleurs des travaux de Sophie Swaton¹¹⁸, qui défend l'idée d'un revenu de transition écologique qui ne découple pas l'activité et les revenus, mais oriente les personnes dans des activités innovantes, liées à la transition écologique, en tournant le dos à l'imaginaire de la croissance au

¹¹⁸ Sophie Swaton, *Pour un revenu de transition écologique*, Presses Universitaires de France, 2018

profit d'un autre imaginaire : celui de la coopération et de la solidarité écologiques.

La sobriété peut donc être l'apprentissage d'un vivre ensemble harmonieux et équitable qui permet à tous l'accès à un minimum de ressources afin d'accéder à une vie digne.

b. Valeur recherchée ?

La sobriété est aussi une **valeur recherchée**. Pour illustrer notre propos, on ne saurait dire mieux que le livre « *Le choix des sobriétés* », déjà cité, écrit et coordonné par Jean-Baptiste de Foucauld. Dans ce livre, c'est sûrement Dominique Bourg qui résume le mieux l'ampleur éthique, spirituelle, de la sobriété, que nous avons développée dans la première partie : « *La sobriété doit être à nouveau un modèle de comportement. On ne doit plus rechercher une espèce d'accès à l'infini par nos consommations matérielles. En resserrant cette vie par certains côtés extérieurs, on peut réouvrir une vie intérieure et là on retrouve un sens très traditionnel de la sobriété. La sobriété a toujours été la voie nécessaire pour développer en soi autre chose que l'appétit le plus matériel qui est en chacun de nous. Ce que j'entends par la dimension spirituelle, c'est une façon de concevoir la réalisation de son humanité, au bas mot, voire le dépassement de son humanité.* »

Tout l'ouvrage décline, au-delà de cette citation, les **possibilités de déploiement de la sobriété comme valeur**. Soit le consentement à la sobriété, qui pourrait fonder une justice intergénérationnelle et favoriser l'édification d'un patrimoine commun : autrement dit **la sobriété serait la valeur fondatrice d'un nouvel humanisme**. C'est d'ailleurs ce qu'exprime Pierre Vetz, en prônant la préférence pour les objets « *humanocentrés* ». ¹¹⁹

Pour entrer dans les mœurs, **la sobriété doit donc être infusée dans tous les domaines de la vie**. Des entreprises de conseil, ce qui est très nouveau, font déjà rayonner ces valeurs auprès des entreprises et des collectivités. Des associations se mobilisent également pour informer et proposer des solutions aux citoyens. La dichotomie économie / sobriété évolue vers la conciliation de l'économie avec les

exigences socio-environnementales, où il faut que chaque acteur trouve sa place.

Les citoyens pourront ainsi saisir les opportunités de changement proposées par les entreprises et les collectivités, en les challengeant et en acceptant parfois quelques contraintes individuelles pour le bien-être commun. Une action collective n'est possible que grâce à l'appui, là aussi, d'un « **garant citoyen** ».

Pour soutenir les avancées de chaque acteur et conduire le changement, il faut s'appuyer sur des **guides pratiques synthétisés par des professionnels**. En effet, les données socio-environnementales sont complexes et il n'existe pas une solution miracle qui nous permette d'accéder à un modèle plus sobre et plus résilient. Voici cependant quelques propositions de guides existants qui permettent d'aider les acteurs à agir :

- Le club du développement durable des établissements publics et des entreprises publiques a sorti en 2019 un « *guide pratique pour accompagner le changement de comportement* », qui présente les bonnes pratiques à adopter en matière de mobilité durable, consommation durable, biodiversité, alimentation et travail ; et qui revient également sur quelques apports théoriques pour l'accompagnement à la transition verte.
- Le collectif pour une Transition Citoyenne a publié en janvier 2020 un « Guide pour la transition » dans lequel sont détaillées « 32 mesures pour les communes de demain » parmi lesquelles la troisième : « Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public. »
- Le CLER-Réseau pour la transition énergétique vient de publier un guide pédagogique pour orienter les réflexions des territoires sur les différentes démarches de transition et comment les articuler.
- Les Mouvements zéros ont produit un Guide citoyen pour une transition écologique au

¹¹⁹ Pierre Vetz, *L'Économie désirable : Sortir du monde thermo-fossile*, Paris, Le Seuil, coll. « La république des idées », 2021

quotidien : zéro déchet, alimentation durable, justice sociale, consommation responsable.

Selon l'ethnologue Laurent Assouly du laboratoire de recherche en sciences de gestion de l'université Paris-II-Panthéon-Assas (Largepa), « **la révolution silencieuse de la sobriété s'immisce dans de nombreux pans de nos vies** »¹²⁰, nous intimant en sourdine de ralentir nos cadences, n'en déplaise à la modernité qui nous pousse à la vitesse. Il rend compte d'une enquête sur trois terrains (télétravail, habitat participatif, cadres « décrocheurs »), menée dans le cadre d'un travail doctoral par entretien et questionnaire entre juin et septembre 2021, et souligne l'écart entre les incantations des politiques à consommer plus pour **soutenir** l'économie et une frange de la population, toutes classes sociales confondues, qui opte pour un ralentissement de son mode de vie¹²¹. La nouvelle donne climatique n'est sans doute pas étrangère à cette nouvelle réflexion sur la vie matérielle.

Ainsi, **après la pandémie**, une migration vers la campagne s'opère, avec la construction d'espaces de solidarité qui, selon leurs dires, « *adoucît et ralentit leur mode de vie* ». Il remarque que « **les pratiques de consommation évoluent avec, d'un côté, une baisse de l'intérêt pour l'habillement (-13 % depuis janvier 2021, selon l'Institut français de la mode), les produits hygiéniques et le maquillage, et, de l'autre, de nouvelles consommations le week-end pour ces ex-familles urbaines à la fibre écolo, qui profitent de la proximité de stations estivales ou d'espaces champêtres à portée de bicyclette ou de voiture. Reconnaissant que l'usage d'une ou deux voitures met à mal leurs convictions environnementales, le recours à une « sobriété narrative » apaise ces ambivalences, il voit dans ces tendances nouvelles post pandémie la montée d'un « démarketing** » ».

c. Contrainte choisie ?

Plus en débat, reste la sobriété comme **contrainte choisie**. Les slogans de la fin du 20ème siècle comme « *le contrat au lieu de la contrainte* » ne peuvent rester valides que si le « *contrat naturel* »

entre l'homme et la nature reste lui-même respecté ; or il ne l'est plus ; c'est pourquoi Jean -Baptiste de Foucault se demande dans « *Le choix des sobriétés* » s'il ne faut pas poser aujourd'hui, la question du rationnement, comme le suggère Pablo Servigne dans l'introduction du même livre : « *Faisons un récit délibérément simpliste ou plutôt un rêve : **Nous sommes en 2050, chaque personne dispose d'un permis d'émission de gaz à effet de serre égal à celui de son voisin ; chacun est alors conduit à régler son niveau de sobriété énergétique en fonction du quota de sa carte carbone et les hauts revenus qui consomment plus et émettent davantage de gaz à effet de serre doivent racheter des droits à celles et ceux qui ne les utilisent pas, par modération volontaire ou par insuffisance de revenus. Une stricte égalité devant le réchauffement climatique induit dans ce cas une réduction des inégalités sociales tout en incitant à des comportements vertueux. C'est pourquoi il faut dès à présent replacer la question du rationnement dans l'imaginaire individuel et collectif, quelles que soient les difficultés de tous ordres qu'il pose, ne serait-ce que pour ne pas avoir à le mettre en œuvre en catastrophe de la plus douloureuse des façons.*** »

Bien sûr, à une époque où certains refusent le pass sanitaire, **la question de la liberté individuelle** se pose : les quotas carbone individuels renvoient à la question plus large de l'engagement individuel pour des valeurs communes. Il existe déjà des bornes à la quantité de monnaie produite dans notre système, alors pourquoi n'y en aurait-il pas pour les émissions de gaz à effet de serre ? Au niveau planétaire, les limitations librement acceptées dans le cadre de l'Accord de Paris reviennent à des quotas nationaux. Les entreprises et les collectivités commencent déjà à produire des analyses sur leurs émissions, et le marché carbone est en cours de construction, il peut donc être imaginé sur le même modèle pour les citoyens. Mais cela nous renvoie à la question plus large de l'engagement individuel pour des valeurs communes, très discutée. Ainsi, **l'idée d'une carte carbone personnelle**, défendue surtout par des écologistes, devrait permettre « *la comptabilisation des émissions individuelles* » et fixer un « *plafond d'émission indépassable* ». Elle n'est pas nouvelle et

¹²⁰ Le Monde 31 octobre 2021

¹²¹ Les études varient sur ce point, il faudra attendre encore deux ans pour confirmer ou infirmer la tendance.

date de 1996, à l'initiative d'un groupe d'économistes anglais (David Fleming, puis Richard Starkey et Kevin Anderson). Un projet de loi a été déposé en 2004, mais abandonné. Une étude du Parlement européen avait également préconisé la mise en place d'un « *système communautaire de quotas domestiques échangeables* ». La mise en œuvre de la carte carbone en France a été évoquée lors du Grenelle de l'environnement. Sa pertinence reste d'actualité, mais **son acceptabilité reste explosive, malgré le contexte de hausse des prix de l'énergie**. En Suède, une startup suédoise, Doconomy vient de lancer en partenariat avec MasterCard une carte de crédit calculant l'empreinte carbone de nos achats. La version Black Card bloque les achats si vous dépassez le plafond carbone que vous vous êtes fixé. Exemple même de contrainte choisie...

C'est dans **le secteur aérien** que l'idée s'est incarnée en France : considérant que « *la moitié des déplacements en avion sont réalisés pour les loisirs, 28 % pour motifs professionnels et 23 % pour d'autres motifs* », les députés Delphine Batho (Génération écologie) et François Ruffin (La France insoumise) ont présenté une proposition de loi visant à instaurer des quotas carbone individuels pour limiter l'usage de l'avion. L'idée est d'instaurer un « *quota maximal de kilomètres aérien par personne* » et par an, fixé par décret pour une durée de cinq ans et transférable à l'année suivante s'il n'est pas consommé, concernerait d'abord les transports individuels de loisir puis, à compter du 1^{er} janvier 2023, les transports professionnels — un quota serait alors attribué aux personnes morales (entreprises, institutions). Il ne serait pas applicable aux trajets vers et depuis la Corse, les DOM-TOM et la Nouvelle-Calédonie, aux rapprochements familiaux et aux déplacements « *strictement nécessaires aux besoins familiaux ou de santé* », précise le texte de loi.

Ces dispositifs de contrainte « *choisie* », dans un cadre de délibération démocratique, sont pour l'instant, au nom de la liberté, refusés, alors même que, de nombreuses catégories de population, vivent des contraintes, des privations, des restrictions, sans les avoir choisies... Encore une fois, le concept de sobriété mène à la réflexion sur la justice.



Conclusion

En 2000, le biologiste Eugene Filmore Stoermer, et le chimiste et Prix Nobel Paul Josef Crutzen évoquent pour la première fois le terme d'« **anthropocène** ». Cette nouvelle phase géologique est « *marquée par la capacité de l'homme à transformer l'ensemble du système terrestre* ». La révolution industrielle du XIXe siècle serait son principal déclencheur, mais on peut situer symboliquement le début de l'anthropocène en 1784, année du perfectionnement de la machine à vapeur par James Watt (Royaume-Uni). C'est le début de l'utilisation des énergies fossiles et de la révolution industrielle, et donc la fondation d'une société d'industrialisation, de mondialisation et de consommation croissante. **C'est la reconnaissance de l'Homme comme principale force de changement sur Terre, surpassant les forces géophysiques. Deux siècles et demi plus tard, nous sommes aux limites de cette ère... et la sobriété apparaît comme étant l'axe de construction d'une ère nouvelle qui permettrait de conserver la vie de la biosphère.**

C'est pourquoi la sobriété est une véritable rupture avec les siècles écoulés, qui peut nous conduire à vivre harmonieusement sans porter atteinte perpétuellement à notre environnement et aux droits humains d'une partie de la population. Nous entrerions ainsi dans une nouvelle ère que l'on pourrait dénommer le « **vitalocène** », la **nouvelle ère de la « vie »**. Période de rupture avec l'anthropocène qui a eu pour conséquences l'augmentation croissante des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement des dégâts irréversibles causés par la surconsommation des ressources naturelles. Cette nouvelle harmonie de vie induit de lourds changements comportementaux, avec comme objectif le respect de la biodiversité et la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Une telle rupture induit, justement, des innovations de rupture.

L'innovation peut donc nous aider à aller vers ces changements, à condition, on l'a vu, qu'elles soient développées en ce sens.

La sobriété apparaît comme une partie de la solution, combinée avec des politiques socio-environnementales favorables et coordonnées, pour une transition vers un modèle plus juste et plus résilient. Nous devons donc intégrer ce concept dans tous les aspects de notre fonctionnement pour qu'il devienne la nouvelle pierre angulaire de notre société, d'autant que l'irruption de la pandémie mondiale nous a fait entrevoir notre vulnérabilité.

Intégrer la transition durable et la sobriété dans notre civilisation devient une **urgence fondamentale**. Elle s'impose à l'ensemble des acteurs de la société, de différentes manières : les citoyens comme moteurs d'impulsion du changement, les entreprises comme acteurs économiques qui proposent des solutions efficaces aux citoyens, et les territoires comme grands garants de la transition qui accompagnent ces acteurs et les soutiennent.

La jeunesse porte, on le verra dans une note complémentaire, cet idéal : nous voudrions terminer par le jugement qu'a porté récemment le Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire sur la COP 26¹²² : reprochant le slogan de la conférence porté par Boris Johnson, « *coal, cars, cash and trees* », ils remarquent que « **les impératifs de réduction de la consommation d'énergie et de sobriété énergétique n'ont pas existé à Glasgow. Des termes comme « énergie propre » ou « voitures électriques » ont été érigés en absolu sans être définis, quantifiés ou analysés au regard de contraintes matérielles. De manière générale, les limites planétaires restent un impensé de la gouvernance onusienne.** »

Ils soulignent aussi qu'**aucune mention de la sobriété n'est faite dans des documents juridiques** comme les contributions déterminées au niveau national (NDC), ni dans le Pacte de Glasgow. En

122 <https://le-reses.org/la-sobriete-grande-absente-de-la-cop/> Page 4 sur 13

contraste avec les 3 piliers de la transition énergétique présentés plus haut, le paragraphe sur l'atténuation mentionne simplement des « *mesures d'efficacité énergétique* » et appelle surtout le « *développement, le déploiement et la diffusion de technologies, et l'adoption de politiques, pour assurer la transition vers des systèmes énergétiques à faibles émissions, y compris l'accélération des efforts en vue de l'élimination progressive de l'électricité produite à partir du charbon et de la suppression progressive des subventions inefficaces en faveur des combustibles fossiles* ».

Et surtout, ce groupe de jeunes condamne « l'ébriété » de la COP 26, en critiquant l'exposition des véhicules, l'absence de critères

environnementaux dans le choix des prestataires. De ce fait, l'estimation d'émission de CO2 de la COP a été jugée deux fois plus importante que la COP25 de Madrid.

Leur message est clair : ils n'accepteront pas, au sein même des instances chargées de la préservation de notre futur, le découplage entre les objectifs affichés de sobriété et les comportements d'ébriété ; cette rigueur incarne la double richesse de la notion de sobriété, la cohérence entre les comportements et la gravité des situations ; c'est le premier stade de l'adaptation aux conditions nouvelles de nos existences.



National
102 avenue des Ternes
75017 Paris
Tél. : 01 55 34 75 21
comite21@comite21.org

Grand Ouest
3, bd de la Loire
44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 60 80
grandouest@comite21.org

www.comite21.org

www.comite21grandouest.org

